

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

1988^e SÉANCE : 21 MARS 1977

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1988)	1
Déclaration du Président	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La question de l'Afrique du Sud :	
Lettre, en date du 9 mars 1977, adressé au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12295)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

1988e SEANCE

Tenue à New York le lundi 21 mars 1977, à 16 heures.

Président : M. Andrew YOUNG
(Etats-Unis d'Amérique).

Présidents : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bénin, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Maurice, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1988)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La question de l'Afrique du Sud :
Lettre, en date du 9 mars 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12295)

La séance est ouverte à 16 h 20.

Déclaration du Président

1. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Avant de passer à la question dont le Conseil de sécurité est saisi à cette première réunion du mois de mars, je voudrais profiter de l'occasion pour remercier mes collègues des nombreuses paroles d'amitié et d'appréciation qu'ils ont adressées à mon prédécesseur, l'ambassadeur William Scranton, et pour vous assurer tous que je compte avoir avec vous des relations amicales et fructueuses au cours de nos travaux dans les mois à venir au service des objectifs contenus dans la Charte pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.
2. En tant que président du Conseil de sécurité, je tiens à dire à l'ambassadeur Datcu de la Roumanie et à son gouvernement toute la sympathie que nous éprouvons à la suite du tremblement de terre dévastateur qui s'est récemment produit dans son pays et qui a provoqué de nombreuses pertes en vies humaines et causé beaucoup de dommages. Il est, en fait, encourageant de savoir que des offres d'aide ont été faites par tant de pays.
3. Je voudrais également adresser à l'ambassadeur Jaipal et, par son intermédiaire, au Gouvernement indien, nos condoléances à la suite du récent décès du Président de cette grande nation, M. Fakhruddin Ali Ahmed.
4. Enfin, je voudrais exprimer, au nom du Conseil, notre gratitude à l'ambassadeur James Murray du Royaume-Uni pour les services qu'il a rendus en qualité de président du Conseil de sécurité pendant le mois de février. Je regrette de

n'avoir pas pu être personnellement présent ce mois-là lorsqu'il a assumé la lourde tâche qui aurait dû échoir à mon ami l'ambassadeur Ivor Richard. Néanmoins, mes collègues m'ont assuré que l'ambassadeur Murray avait présidé avec beaucoup de distinction tant les réunions officielles du Conseil que les consultations officieuses que le Conseil a tenues au cours du mois, et je tiens à le remercier, au nom de nous tous, des efforts qu'il a déployés et de sa patience.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question de l'Afrique du Sud

Lettre, en date du 9 mars 1977, adressée au président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12295)

5. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Des lettres ont été adressées au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Egypte, de l'Indonésie, du Libéria, du Nigéria, de la République arabe syrienne, de Sri Lanka et de la Yougoslavie, demandant à être invités à participer au débat sur la question figurant à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter les représentants des Etats que je viens de citer à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et de l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

6. Etant donné le nombre limité de places disponibles à la table du Conseil, j'invite ces représentants à occuper les sièges qui leur ont été réservés sur le côté de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsqu'ils désireront prendre la parole.

Sur l'invitation du Président, M. A. E. Abdel Meguid (Egypte), M. A. Marpaung (Indonésie), Mme A. Brooks-Randolph (Libéria), M. L. O. Harriman (Nigéria), M. M. Allaf (République arabe syrienne), M. I. B. Fonseka (Sri Lanka) et M. J. Petrić (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur le côté de la salle du Conseil.

7. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Je voudrais également informer les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre, en date du 21 mars 1977, du Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie qui se lit comme suit :

"Le Conseil de sécurité est sur le point d'examiner la question de l'Afrique du Sud, qui comprend, entre autres,

la politique raciale et répressive de ce régime et la menace pour la paix et la sécurité internationales qu'elle comporte. Cette même politique affecte la Namibie, où elle est appliquée par l'administration sud-africaine illégale.

"Je désire donc vous exprimer le désir du Conseil pour la Namibie de participer à ce débat, sans droit de vote, et d'y être représenté par une délégation à la tête de laquelle je ne trouverai en qualité de président du Conseil pour la Namibie et comprenant les représentants du Burundi, de l'Indonésie, du Mexique et de la Pologne."

8. En d'autres occasions, le Conseil de sécurité a invité des représentants d'autres organes appropriés de l'Organisation des Nations Unies à assister à l'examen de questions inscrites à son ordre du jour. En conséquence, il me paraît approprié, s'il n'y a pas d'objection, d'inviter, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire, le Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et sa délégation.

9. Comme le nombre de places à la table du Conseil est limité, j'invite le Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et sa délégation à occuper les sièges qui leur ont été réservés sur le côté de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à la table du Conseil lorsqu'ils voudront faire une déclaration.

Sur l'invitation du Président, M. D. W. Kamana (Zambie), président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, et les autres membres de la délégation occupent les sièges qui leur ont été réservés sur le côté de la salle du Conseil.

10. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*): Je tiens à informer les membres du Conseil que j'ai reçu deux lettres datées de ce jour émanant des représentants du Bénin, de Maurice et de la République arabe libyenne. La première se lit comme suit :

"Nous, les membres du Conseil de sécurité soussignés, avons l'honneur de demander que, au cours des séances qu'il consacre actuellement à l'examen de "La question de l'Afrique du Sud", le Conseil adresse une invitation, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, à M. Mfanafuthi Johnstone Makatini, de l'African National Congress, et à M. Potlako Leballo, du Pan Africanist Congress [S/12299]."

La deuxième est rédigée comme suit :

"Nous, les membres du Conseil de sécurité soussignés, avons l'honneur de demander que, au cours des séances qu'il consacre actuellement à l'examen de "La question de l'Afrique du Sud", le Conseil adresse une invitation, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, à M. Olof Palme et à M. Abdul S. Minty [S/12300]."

11. En l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil accepte d'adresser des invitations, en vertu de l'article 39, à M. M. Makatini, Leballo, Palme et Minty. Je les inviterai donc à faire leurs déclarations devant le Conseil au moment approprié.

12. Le Conseil de sécurité a inscrit à son ordre du jour pour cet après-midi le point intitulé "La question de l'Afrique du Sud". Cette décision a été prise à la suite d'une demande présentée au nom du groupe africain à l'Organisation des Nations Unies dans une lettre, en date du 9 mars 1977, émanant du représentant permanent du Nigéria auprès de l'ONU, en sa qualité de président du groupe africain pour le mois de mars [S/12295]. On se réfère dans cette lettre aux résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, et en particulier à la résolution 31/6 de l'Assemblée adoptée le 26 octobre et le 9 novembre 1976, relative au point intitulé "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain", et à la résolution 392 (1976) du Conseil, adoptée le 19 juin 1976 à l'occasion de l'examen du point intitulé "Situation en Afrique du Sud : massacres et actes de violence commis par le régime d'apartheid en Afrique du Sud à Soweto et dans d'autres régions".

13. Le 16 novembre 1976, le Secrétaire général a adressé une lettre au Président du Conseil de sécurité [S/12232], transmettant le texte des résolutions 31/6 A à K et appelant l'attention du Conseil sur les paragraphes 1 et 2 de la résolution 31/6 D et sur le dispositif de la résolution 31/6 K.

14. Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question de l'Afrique du Sud. Le premier orateur est le représentant de Maurice, qui représente le Président de l'Organisation de l'unité africaine.

15. M. RAMPHUL (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, ma délégation tient à s'associer aux paroles de sympathie que vous avez adressées aux délégations de la Roumanie et de l'Inde.

16. Je me sens obligé aujourd'hui d'appeler l'attention du Conseil sur le danger imminent d'une guerre généralisée en Afrique australe. Nous ne sommes plus devant la possibilité abstraite d'une menace à la paix dans la région. Il n'est plus question d'une guerre qui pourrait se déclencher à un moment quelconque dans l'avenir. L'Afrique australe se trouve déjà en guerre, et ce fait exige que nous prenions des mesures rapides et efficaces pour nous attaquer aux véritables causes d'un conflit qui couve depuis trop longtemps. Si nous n'agissons pas, ce conflit ira inévitablement en s'intensifiant et pourrait s'étendre à d'autres parties de l'Afrique. Il pourrait, en fait, provoquer la crise internationale la plus grave de notre génération.

17. Je sais que certains membres du Conseil penseront que j'exagère. Certains membres ont déclaré récemment, lors du dernier débat sur la Namibie, qu'ils ne percevaient aucun signe de menace à la paix en Afrique australe. Je ne sais comment on peut étayer de pareilles déclarations, car elles sont, de toute évidence, incompatibles avec les faits tels que nous les connaissons.

18. En 1974, les peuples courageux de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée-Bissau ont remporté leur lutte pour l'indépendance et mis un terme à des siècles de colonialisme portugais. On aurait pu croire que les régimes minoritaires restants en Afrique auraient compris le sens de cette victoire et se seraient engagés sur la voie de véritables

négociations avec les organisations représentant la majorité en Afrique du Sud, en Namibie et au Zimbabwe. En fait, ils se sont malheureusement mis sur la défensive. Ils ont décidé d'essayer de mater les mouvements de libération et de frustrer les revendications de la population pour la liberté et l'indépendance. Le résultat a été l'aggravation de la crise. L'Afrique du Sud a envoyé plus de 50 000 soldats et forces de police en Namibie afin d'imposer un gouvernement fantoche et de maintenir l'*apartheid* dans le Territoire. Le régime de Smith a accru sa main-d'oeuvre et ses ressources économiques dans une tentative futile pour perpétuer la domination coloniale au Zimbabwe. L'Afrique du Sud se mobilise intensément pour contrôler la rébellion interne qui a commencé en juin dernier. Peut-on vraiment dire, dans de telles circonstances, qu'il n'y a pas de crise ? N'est-il pas évident que nous ne nous rapprochons pas d'une guerre mais que nous nous trouvons déjà en pleine guerre ?

19. La question à laquelle nous devons répondre aujourd'hui est celle de savoir ce qu'il faut faire. Les représentants africains à l'Organisation des Nations Unies, dont je fais partie, ont à maintes reprises dans le passé exigé que l'on agisse contre l'Afrique du Sud. Nous avons proposé un embargo obligatoire sur les armes, et nous avons proposé des consultations. Nous avons proposé des entretiens, des conférences, des sanctions économiques et toutes sortes d'autres mesures. Il faut cependant avouer que l'on a fait relativement peu de chose ou qu'il a été possible de faire relativement peu de chose face aux objections que soulevaient ces revendications africaines. Nous nous trouvons maintenant dans une situation pire qu'auparavant et face à une crise en plein essor qui pourrait bientôt échapper à notre contrôle.

20. Je tiens, à ce stade, à limiter ma déclaration à un appel en faveur de l'adoption d'un projet de résolution demandant aux Etats Membres de cesser tous investissements et tous prêts à l'Afrique du Sud. Je sais que cette proposition est contraire à ce que certains Etats Membres semblent considérer comme une possibilité encourageante en vue d'une évolution pacifique vers le gouvernement par la majorité. Ils soutiennent que des investissements continus accélèrent le changement économique en Afrique du Sud et que ce changement est à l'avantage de la population africaine. L'augmentation des investissements étrangers, nous dit-on, favorisera des modifications sur le plan social et fournira les moyens de contraindre le Gouvernement sud-africain à opérer des changements que, laissé à lui-même, il serait peu disposé à amorcer.

21. Je respecte cet argument — que nous avons entendu fort souvent — mais je ne peux, à mon grand regret, l'accepter car il me semble être remarquablement abstrait et irréal. En fait, je me permettrai de dire très respectueusement que c'est une façon un peu naïve de prendre ses désirs pour des réalités. Point n'est besoin pour moi d'exposer ses défauts techniques en tant qu'argument économique. Ils l'ont été dans plusieurs publications spécialisées ainsi que dans certains documents des Nations Unies. J'essaierai plutôt de prouver que cet argument est faux sur les plans pratique et concret. Il ne tient nul compte de ce qui se passe vraiment en Afrique du Sud à l'heure actuelle.

22. Notre discussion doit partir du fait que l'Afrique du Sud possède maintenant une puissance militaire terrifiante et continue de développer ses capacités militaires à un rythme rapide. En 1972, le budget sud-africain pour la défense dépassait légèrement 450 millions de rands. L'année dernière, l'ensemble des dépenses militaires dans le budget atteignait 1 milliard 348 millions de rands. On estime que le prochain budget militaire sera de l'ordre de 1 milliard 700 millions à 2 milliards de rands. Il semble donc que les dépenses affectées à la défense ont quadruplé en l'espace de quatre ans. Environ 20 p. 100 de l'ensemble des dépenses du gouvernement sont maintenant affectées à des fins militaires. C'est là un chiffre exceptionnellement élevé quel que soit l'angle sous lequel on le considère. Il montre que l'Afrique du Sud donne maintenant la priorité aux questions militaires.

23. Les efforts déployés au cours des quelques dernières années ont permis à l'Afrique du Sud de mettre en place l'appareil militaire le plus puissant en Afrique au sud du Sahara. Il y a quatre ans, l'Afrique du Sud avait quelque 70 000 hommes en service actif en temps de paix. Les forces de défense sud-africaines comptent aujourd'hui plus de 100 000 hommes. Les effectifs de la police dépassent largement le chiffre de 35 000, et il y a un nombre égal de réservistes. On estime qu'en cas d'urgence l'Afrique du Sud pourrait mobiliser quelque 200 000 hommes en deux jours.

24. L'équipement des forces de défense est moderne et abondant. L'armée possède quelque 200 tanks modernes, plus d'un millier de chars blindés et des centaines de véhicules blindés de transport de troupe. Elle dispose du matériel de communication et du matériel électronique les plus perfectionnés. L'aviation sud-africaine a près de 500 avions de combat, dont des escadrilles de Mirage III et de Mirages F-1, des appareils d'attaque au sol Aermacchi-Atlas Impala et environ 200 hélicoptères. L'armée et la police sont équipées avec les armes individuelles les plus modernes ainsi qu'avec un matériel spécial pour réprimer ce qu'on appelle des troubles civils. Presque tout cet équipement est importé ou fabriqué sous brevet étranger en Afrique du Sud. Une grande partie a été importée au cours des quelques dernières années.

25. L'Afrique du Sud a clairement indiqué quel était le but de cette expansion militaire. Elle a récemment fait preuve d'une certaine souplesse diplomatique, notamment lorsqu'elle a apparemment encouragé les tentatives faites en vue d'aider de prétendus règlements négociés en Namibie et au Zimbabwe. Toutefois, son but fondamental demeure inchangé. L'Afrique du Sud a l'intention de maintenir et de sauvegarder ce qu'il est convenu d'appeler le monde de vie sud-africain — c'est-à-dire un système de gouvernement par la minorité qui exploite et opprime les populations africaines du sous-continent. Comme l'a récemment écrit un observateur :

“Malgré un changement de style significatif, la politique étrangère de l'Afrique du Sud restera fondée sur une combinaison des trois éléments sur lesquels elle a été fondée depuis un certain nombre d'années : être prête sur le plan militaire, avoir une certaine forme de “politique tournée vers l'extérieur” à l'égard des Etats noirs et

poursuivre les efforts en vue de parvenir à des dispositions de sécurité officieuses avec les puissances occidentales.”

26. Ainsi, l’Afrique du Sud a l’intention d’assurer la “stabilité” grâce à la mise en place d’une puissance militaire écrasante. Le Gouvernement sud-africain a, en outre, estimé que pour arriver à la “stabilité, il doit être prêt à utiliser cette puissance dans l’ensemble de l’Afrique australe. L’Afrique australe est un système d’Etats interdépendants, et le gouvernement croit qu’il doit contribuer à maintenir en place des gouvernements “amis” dans les Etats voisins. L’Afrique du Sud assume ainsi le rôle d’une puissance régionale. Elle cherche maintenant à dominer l’ensemble de la région de l’Afrique australe. Dans le contexte de la crise actuelle, sa puissance militaire constitue donc une menace permanente pour les Etats voisins et pour d’autres plus éloignés. L’Afrique du Sud a déjà montré qu’elle peut lancer et lancera des attaques contre d’autres Etats si elle estime que sa sécurité est “menacée”. Elle a mis sur pied une véritable invasion de l’Angola. Elle a imposé une armée d’occupation à la Namibie. Elle a attaqué la Zambie. Et elle a fourni, et continue de fournir, une aide militaire au régime de Smith.

27. Les actes de l’Afrique du Sud ne donnent pas à penser qu’il s’agit d’une politique dite d’exploration des possibilités de changement pacifique. Cette politique, en réalité, est inflexible et agressive. L’Afrique du Sud a créé un Etat militaire en vue d’empêcher un changement plutôt que de le promouvoir. Et l’ampleur de son effort militaire ne peut que signifier qu’elle a l’intention de “se défendre”, de maintenir le *statu quo*, quel que puisse être le coût sur le plan humain et sur le plan économique. En conséquence, il n’y aura pas de changement véritable en Afrique du Sud, et peut-être même en Afrique australe, tant que l’Afrique du Sud n’aura pas été obligée ou persuadée de modifier son attitude. Et il n’y aura pas de paix en Afrique australe tant que l’on n’aura pas trouvé un moyen d’obtenir cela.

28. De toute évidence, l’expansion militaire de l’Afrique du Sud a d’importantes répercussions en ce qui nous concerne ici. L’expansion militaire rapide des années récentes a exigé un effort économique majeur. Il a fallu mobiliser la main-d’œuvre, les matières premières, les capitaux, les devises et les renseignements techniques pour veiller à ce que les objectifs des cercles militaires du pays puissent être atteints. Qui plus est, l’ampleur des programmes militaires a été très grande et les ressources économiques ont, en conséquence, été lourdement mises à contribution. Le Gouvernement sud-africain a assumé un rôle dominant dans l’économie afin de veiller à ce que les ressources soient réparties comme il se doit. Ainsi, les programmes destinés à soutenir l’effort en matière de défense ont maintenant priorité absolue dans la politique économique du pays.

29. L’Afrique du Sud met actuellement en oeuvre ce qu’elle appelle un “programme de croissance stratégique”. Ce programme a deux objectifs : étendre et développer les capacités militaires de l’Afrique du Sud et améliorer sa position stratégique. Au cours des trois dernières années, les dépenses ont de plus en plus été consacrées à des projets contribuant à la réalisation de ces objectifs. Le gouvernement lui-même consacre des sommes importantes aux

armements, à la recherche stratégique, aux transports et aux communications. Les entreprises publiques jouent également un rôle important. Des sommes considérables ont été consacrées à la recherche pétrolière, à l’expansion des mines de houille et à la production de minéraux industriels. Même le secteur industriel, qui est dominé par les entreprises privées, a été mobilisé. Dans son bulletin mensuel *Review*, la Standard Bank a récemment décrit la situation en ces termes :

“Dans le domaine industriel, des projets dépendant du secteur semi-public visaient essentiellement à renforcer la position stratégique de l’Afrique du Sud en concentrant les efforts sur les techniques du pétrole, la production de l’acier, les réserves d’aluminium et d’uranium, le raffinage du pétrole et le développement des ressources en électricité, en gaz et en eau.”

30. Le Gouvernement sud-africain force ainsi le rythme de la croissance économique dans le pays. Le “programme de croissance stratégique” a donc créé un très grave problème étranger. L’économie sud-africaine est encore en partie une économie dépendante. Le pays a une base industrielle qui n’est que partiellement développée. Il ne peut développer sa propre technologie moderne, particulièrement dans les domaines de l’électronique, de l’aviation, des machines-outils, de l’équipement lourd, des ordinateurs, des télécommunications, de l’équipement-automation et des armes modernes. Un programme de croissance comme celui qui est poursuivi actuellement exige l’importation de très vastes quantités de techniques et d’équipements perfectionnés. En termes de devises, c’est donc extrêmement coûteux.

31. On sait que ces dernières années l’Afrique du Sud a dû faire face à un problème grave et persistant de la balance des paiements. Ses importations sont constamment, et depuis des années, supérieures à ses exportations et, depuis quelque temps, les déficits des comptes d’opérations courantes augmentent. Ces dernières années, le déficit sur les comptes d’opérations courantes est devenu très tangible. En 1975, l’Afrique du Sud a eu un déficit courant de quelque 2,4 milliards de dollars. Les estimations provisoires pour l’année 1976 prévoient un déficit de quelque 2 milliards de dollars, et cela malgré les efforts vigoureux entrepris l’année dernière pour réduire les importations et augmenter les exportations.

32. Si, récemment, les déficits sont devenus tels, cela est dû en partie à la chute spectaculaire du prix de l’or ces dernières années et aux conséquences de la récession mondiale sur le taux d’expansion des exportations sud-africaines. Cependant, la raison principale de ces très gros déficits se trouve à l’évidence dans les coûts consentis à l’effort militaire entrepris par l’Afrique du Sud pour assurer ce qu’elle appelle la sécurité de l’*apartheid*. Les dépenses publiques ont considérablement augmenté et les ressources ont été affectées à des secteurs où la production exige de vastes quantités de devises étrangères. La South African Reserve Bank a noté récemment que les dépenses publiques ont entraîné des dépenses nationales brutes à des niveaux très élevés et ont été concentrées

“particulièrement dans l’équipement de défense, le stockage de matériel stratégique, la mise en place initiale

d'appareils de télévision pendant la période 1975-1976 et le haut niveau constant des dépenses pour de vastes projets d'équipement de pouvoirs et d'entreprises publics, qui exigent tous un taux élevé d'importation".

33. J'en viens à la question des investissements étrangers en Afrique du Sud et des prêts accordés à ce pays. On sait que l'Afrique du Sud n'a jamais pu surmonter sa dépendance vis-à-vis du capital étranger. Depuis de nombreuses années, les sociétés et banques étrangères jouent un rôle important dans le financement de la formation de capital sud-africain. L'Afrique du Sud a eu un afflux constant de capital net. Ces dernières années, le capital est entré en Afrique du Sud en quantités très vastes, voire stupéfiantes. Entre 1974 et 1975, par exemple, la totalité des investissements directs en Afrique du Sud a augmenté de près de 800 millions de rands. Les prêts à long terme au secteur privé ont augmenté de plus de 1 milliard de rands. Les prêts à long terme au gouvernement central et au secteur bancaire ont augmenté de près de 1,3 milliard de rands. En tout, la dette étrangère de l'Afrique du Sud a augmenté d'environ 3,7 milliards de rands entre 1974 et 1975.

34. Les chiffres pour 1976 ne sont pas encore disponibles. Il semble toutefois qu'il y ait encore maintenant un afflux massif de capital étranger en Afrique du Sud. L'afflux de capital net pour 1976 est à l'heure actuelle estimé à quelque 1,1 milliard de dollars. Ces fonds sont utilisés avant tout pour compenser le déficit accumulé par l'Afrique du Sud dans son compte courant. Ils aident donc le Gouvernement sud-africain à poursuivre une politique économique destinée à appuyer l'expansion militaire actuelle. Ces fonds étrangers permettent à l'Afrique du Sud d'éviter les problèmes qu'entraînent normalement les larges déficits. Ils lui permettent de vivre au-dessus de ses moyens. Toutefois, dans ce cas, la tendance de l'Afrique du Sud à dépenser plus qu'elle ne gagne à l'étranger n'a rien à voir avec une consommation ostentatoire. C'est le résultat d'une politique délibérée d'expansion militaire.

35. On prétend parfois que tout cela ne prouve pas grand-chose. Les porte-parole de banques étrangères, par exemple, disent souvent qu'ils ne font que prêter de l'argent aux sociétés ou pouvoirs publics sud-africains et qu'ils ne peuvent être tenus responsables de ce qu'on fait de cet argent. A première vue, cet argument semble avoir une certaine plausibilité, mais il est réduit à néant quand on observe les faits de plus près. Tout d'abord, on doit se rappeler que les prêts sont accordés et les investissements réalisés dans un contexte donné. Il s'agit d'un pays dont le gouvernement est en violation de la Charte des Nations Unies et a refusé les droits de l'homme les plus élémentaires à la vaste majorité de ses citoyens. Ce pays et ce gouvernement se mobilisent économiquement pour assurer la perpétuation de l'*apartheid* et du régime colonial en Afrique australe. L'assistance économique et financière, dans une telle situation, est plus que "la marche courante des affaires". C'est une aide à un Etat militariste et sans loi.

36. Qui plus est, on comprendra très bien que l'argent est rarement investi ou prêté pour des projets fumeux. On investit pour des projets précis. Il est clair que l'argent qui afflue en ce moment en Afrique australe sera consacré, pour

la plus grande part, à des projets qui sont fondamentaux pour le "programme de croissance stratégique" du pays. Il est évident que, dans la présente situation, le gouvernement utilisera une grande partie des devises étrangères dont il dispose pour l'achat d'armes et de techniques connexes.

37. Il semble qu'à l'heure actuelle le gouvernement dépense plus de 200 millions de rands chaque année en armes seulement. De plus, de nombreux prêts sont consentis à des sociétés d'Etat sud-africaines comme l'ESCOM, l'ISCOR, la SASOL. Ce sont précisément des entreprises publiques qui ont assumé une grande responsabilité pour la mise en oeuvre de la politique économique du gouvernement. Les fonds étrangers vont donc vers les secteurs tels que les transports, les communications, les techniques pétrolières, l'uranium et l'électronique, qui sont l'épine dorsale de l'expansion militaire sud-africaine. En fait, et quoiqu'on ne dispose pas encore de chiffres précis, il semble évident que le plus clair des prêts étrangers, voire des investissements étrangers, est dirigé vers ces secteurs.

38. Donc, sous la surface, les choses ne sont pas ce qu'elles paraissent. Nous avons récemment entendu des torrents de paroles nous disant que les investissements étrangers permettront d'améliorer la situation de la vaste majorité des populations d'Afrique du Sud et du reste du sous-continent. On a même prétendu que les investissements et prêts étrangers pourraient, en fait, conduire à l'élimination de l'*apartheid*. Peut-être avons-nous été trop influencés par ces paroles, si l'on considère que cet argument a rarement fait l'objet d'un examen détaillé. J'espère qu'ayant regardé les choses d'un peu plus près j'ai jeté quelque lumière sur ce qui se passe réellement.

39. Il est très évident que les investissements étrangers ne visent pas à améliorer la situation actuelle en Afrique australe. Les fonds étrangers ne sont pas dirigés vers le développement agricole dans les zones rurales ni à des programmes sociaux qui amélioreraient le mode de vie des Africains. Le Gouvernement sud-africain n'utilise certes pas ces fonds, ni aucune autre ressource d'ailleurs, au démantèlement de l'*apartheid*, comme par mégarde. Au contraire, grâce aux investissements et aux prêts étrangers, il a pu bâtir et maintenir un Etat garnison. Ces ressources aident directement et concrètement à perpétuer les odieuses politiques de l'*apartheid* et du colonialisme. Voilà pourquoi il faut y mettre fin.

40. Notre organisation est saisie maintenant depuis 31 ans des problèmes de l'Afrique du Sud, et notamment de la question de l'*apartheid*. Plusieurs commissions et groupes de travail ont été établis pour traiter de cette question, et leurs activités au cours des années ont imposé à la communauté internationale un fardeau très lourd ne fût-ce que sur le plan financier.

41. J'ai demandé au Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion une estimation cumulative des dépenses encourues par l'Organisation des Nations Unies au sujet des questions relatives à l'*apartheid*. J'ai été informé que les données réelles nécessaires pour calculer les dépenses totales d'une activité particulière de ce genre, de 1946 à 1973, sont pratiquement inexistantes. Ce n'est qu'à

partir de 1974 que l'on pourrait progressivement recueillir des estimations significatives.

42. Une comptabilité partielle pour certains services du Secrétariat intéressés, qui comprennent le Centre contre l'*apartheid* de janvier 1967 à décembre 1976, le Comité spécial contre l'*apartheid* de janvier 1963 à décembre 1976, le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe depuis sa création jusqu'à décembre 1976 et le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud également depuis sa création jusqu'à décembre 1976, révèle une estimation de 15 500 000 dollars. Ces données ne concernent que les coûts directs et n'incluent pas les dépenses indirectes, comme le coût des services de conférence et de services de l'information.

43. Qu'avons-nous à montrer sur le plan concret comme résultat de cet investissement ? Certes, nous n'avons ni conquis l'*apartheid* ni affaibli ses bastions. D'autre part on a peut-être fait une contribution positive en révélant à l'opinion publique mondiale ce problème et ses dangers.

44. Le moment est donc venu d'agir de façon plus hardie et plus décisive contre l'Afrique du Sud, et nous devons le faire sans retard.

45. A ce stade, je voudrais indiquer aux membres du Conseil que quatre projets de résolution, qui seront parrainés par les membres du Conseil non alignés et autres et qui sont encore l'objet de consultations et de négociations, seront présentés au cours de ce débat. Ces projets seront simples et ne prêteront pas à controverse. Leurs termes seront conformes à la Charte et aux pouvoirs du Conseil. Ils visent à renforcer les résolutions adoptées précédemment par le Conseil en vue de dissuader l'Afrique du Sud de poursuivre son ignoble politique d'*apartheid*. Ces textes doivent être considérés comme le moins que nous puissions faire dans les circonstances actuelles, compte tenu de la gravité de la situation en Afrique du Sud. A notre avis, ces circonstances exigent des mesures plus rigoureuses. Nous nous rendons compte toutefois de l'importance qu'il y a de recueillir l'unanimité du Conseil sur cette grave question. Nous avons donc opté pour réaliser un objectif exceptionnellement modeste mais précis, par des moyens pacifiques et dans le cadre des dispositions de la Charte. Nous espérons donc que ces projets de résolution seront adoptés sans objection en temps voulu. Une fois adoptées par le Conseil et mises en application par les Etats Membres, nous sommes certains que nos décisions contribueront à accélérer l'effondrement des forces du mal en Afrique du Sud et à renforcer les possibilités de paix dans le monde.

46. Puisque c'est la première fois que je prends la parole au Conseil ce mois-ci, j'ai le grand plaisir de vous transmettre, Monsieur le Président, en mon nom propre et au nom de ma délégation, une chaleureuse bienvenue à la présidence. Je voudrais également saisir cette occasion pour vous assurer de l'entière coopération de ma délégation, qui se réjouit de voir à la tête du Conseil un frère éminent que nous avons connu au cours des années en tant que ferme défenseur des libertés civiles et grand champion des droits de l'homme. Nous sommes sûrs que nos efforts seront

hautement inspirés et grandement guidés par votre sagesse et votre sens réel de la justice. Nous sommes déjà réconfortés par le changement rafraîchissant que nous avons vu apparaître au cours des dernières semaines dans la façon dont votre gouvernement, à Washington et ici, aborde les questions en ce qui concerne le fond et le style dans les relations internationales. Nous sommes très heureux de noter que l'accent est davantage mis sur la moralité et la franchise, qualités que nous apprécions hautement et que nous savons profondément enracinées dans votre coeur, vos convictions et votre vocation. Nous croyons que ce changement est de bon augure pour l'Organisation et nous n'épargnerons donc aucun effort pour qu'il produise les résultats escomptés.

47. Je voudrais conclure en citant les sages paroles du président James Carter — qui, je crois, préfère qu'on l'appelle Jimmy, comme vous préférez, Monsieur le Président, qu'on vous appelle Andy — à l'occasion de la visite historique qu'il a faite à l'Organisation des Nations Unies le jour de la Saint-Patrick, la semaine dernière :

“En Afrique australe, nous oeuvrerons en vue d'aider à établir un gouvernement par la majorité grâce à des moyens pacifiques. Nous croyons qu'un tel changement fondamental peut s'accomplir à la fois dans l'intérêt des Noirs et dans celui des Blancs. Moins que cela pourrait provoquer une guerre raciale prolongée qui aurait des conséquences dévastatrices pour tous.”

48. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Nigéria, président du groupe africain pour le mois de mars et président du Comité spécial contre l'*apartheid*. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

49. M. HARRIMAN (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : C'est la première fois que j'ai l'occasion de parler devant le Conseil de sécurité en tant que plaignant principal, en ma qualité de président du groupe africain pour le mois de mars et de président du Comité spécial contre l'*apartheid*. Je réserve la position de mon gouvernement qui, avec l'aimable consentement du Conseil et du Président, sera formulée par le Commissaire aux affaires extérieures de mon pays dans la journée de demain. Cependant, en ce qui concerne l'Afrique du Sud, je suis certain que nous venons tous ici en plaignants et je crois que ma déclaration représentera l'ensemble des opinions des plus réactionnaires aux plus hésitants parmi nous. C'est aussi la première occasion que j'ai de parler devant le Conseil directement de la question générale de l'Afrique du Sud. Je tiens à dire ma reconnaissance au Président et aux membres du Conseil pour m'avoir accordé, ainsi qu'au groupe que je représente et au Comité spécial contre l'*apartheid* que j'ai l'honneur de présider, ce privilège exceptionnel.

50. Je voudrais aussi féliciter le Président du Conseil, M. Andrew Young, qui est une grande personnalité et un grand dirigeant d'un grand pays. J'ai eu l'occasion d'exprimer mes vues par les moyens d'information des Etats-Unis sur l'ambassadeur Young. Je crois que la plupart d'entre nous ont lu la biographie de ce grand et jeune homme, qui,

j'en suis sûr, a devant lui un avenir plus grand encore. Sa vie a été consacrée à la défense des droits civils des minorités de son pays. A en juger d'après les déclarations qu'il a faites au cours des derniers mois depuis qu'il assume ses fonctions, tout porte à croire que son travail à l'Organisation des Nations Unies restera dans la ligne de cette tradition humanitaire.

51. Nous sommes heureux de noter que lorsque le président Carter, il y a quelques jours, a fait aux Etats Membres de l'Organisation l'honneur de leur parler, les valeurs de principe dont il a fait état exprimaient le même attachement à l'équité et à la justice pour l'humanité tout entière. Nous espérons, Monsieur le Président, que vous mettez votre expérience et votre connaissance des valeurs qui affectent les droits fondamentaux de l'homme et les libertés humaines aux Etats-Unis au service de la vie internationale.

52. Vous ayant écouté plusieurs fois et ayant entendu vos vues, il est juste que je fasse état de mon admiration personnelle pour les grandes qualités que je trouve en vous. Vous êtes amène, franc, et en outre chaleureux, humble — encore que vous ayez dit vous-même l'autre jour qu'au fond vous étiez arrogant — et ferme aussi, comme l'ont montré vos activités et votre attitude au cours de conversations privées dans votre bureau. Ce sont des qualités qui non seulement ont impressionné un grand nombre d'entre nous à l'Organisation des Nations Unies, mais qui, au cours des années, vous ont beaucoup rapproché de plusieurs dirigeants de l'Afrique. J'irai plus loin en disant que, dans un grand nombre de nos pays, votre personnalité et votre prestige ont eu quelque effet sur notre opinion de la nouvelle administration que vous représentez ici. Cela a contribué à modifier l'image des Etats-Unis dans plusieurs de nos pays d'Afrique, avant même que nous ayons la moindre idée de la politique du nouveau gouvernement des Etats-Unis. Dans le même esprit, nous avons senti naître en nous un immense espoir, et je suis heureux de dire que jusqu'à maintenant cet espoir n'a pas été vain. Nous souhaitons travailler avec vous non seulement en tant que président du Conseil de sécurité, mais en tant que représentant permanent de votre grand pays.

53. Les Etats-Unis ont une puissance et des privilèges considérables au Conseil de sécurité. De même, votre pays a de grandes responsabilités et de grandes obligations; je suis certain que vous-même et votre gouvernement êtes prêts à les assumer avec conviction et dévouement. J'espère que grâce à la coopération avec la communauté internationale dans les deux sens, traversant les barrières de l'histoire, de la géographie, des communications, des races, des croyances, du nationalisme et de l'idéologie, une ère nouvelle naîtra au cours de laquelle nous pourrons tous affirmer que nous nous sommes éloignés des préoccupations de la guerre et du conflit, des rivalités idéologiques, d'une lutte constante entre le Nord et le Sud polarisés, et que nos préoccupations pourront alors porter sur la manière d'édifier une paix fondée sur la stabilité, l'équité et la justice pour tous les peuples du globe.

54. Nous vous souhaitons le succès dans votre tâche et je dirai que l'Afrique, le Comité spécial contre l'*apartheid*, dont vous avez bien voulu rencontrer les membres à titre

officieux, le Gouvernement et le peuple du Nigéria vous bénissent au début de votre carrière à l'Organisation des Nations Unies et accompagnent de leurs vœux la part attendue de vous au nom de votre gouvernement pour nous permettre d'avancer dans tous les aspects des efforts que nous entreprenons au sein de l'Organisation.

55. Je crois que cet espoir est partagé aussi par la population en lutte de l'Afrique australe tout entière. Pour elle, c'est un espoir presque perdu; c'est le genre d'espoir qui amène un homme qui se noie à s'accrocher à une paille, à une vague insaisissable, même la plus petite. La situation de l'homme noir en Afrique est, pour dire le moins, peu prometteuse. Pour lui, l'avenir a toujours été un mirage d'espoir et de frustration. Après Sharpeville, en 1960, comme nous, les Noirs espéraient une pression internationale concertée contre le régime d'oppression de l'Afrique du Sud. Il s'est passé fort peu de chose; ou plutôt, il s'est passé beaucoup de choses, mais dans l'escalade des intérêts acquis de l'Occident. Une fois de plus, après Soweto, nous nous attendions à une action intransigeante de la part de ceux qui pouvaient pousser le régime raciste vers un changement. A notre connaissance, jusqu'à maintenant, très peu de représentants de l'Occident ont su voir plus loin que leurs petits intérêts de clocher en Afrique du Sud.

56. Nous voyons aujourd'hui en Afrique du Sud se croiser constamment les courants du fléau du colonialisme, de l'esclavage, de la suprématie raciale, de la fragilité humaine, de la cupidité et de la convoitise. Nous avons un atavisme né d'un matérialisme sans mélange; la barbarie fait surface sous l'effet de la peur. D'autre part, il y a la réaction que tout cela fait naître parmi les déshérités et les opprimés. C'est le syndrome de la peur. C'est l'absence de la sérénité d'accepter le fait que le pouvoir suprême de la majorité ne peut être changé. Telle est la base du problème de l'Afrique australe.

57. En Afrique du Sud, ceux qui ont vécu dans la crainte de la majorité ont continué d'augmenter leur assurance contre la majorité en édifiant, de manière de plus en plus redoutable, des barrières de haine et des rideaux d'oppression contre la majorité. Dans ce cercle vicieux, la haine est en escalade, l'oppression se perfectionne, entraînant une insécurité plus grande encore pour les riches comme pour les opprimés. La polarisation elle-même connaît l'escalade. En fait, avec le durcissement des barrières raciales, l'amertume entre les races et le conflit s'accroissent de jour en jour. La race privilégiée acquiert de nouveaux instruments de torture et d'oppression tandis que les faibles et les déshérités sont plongés dans un désespoir toujours plus profond.

58. Ceux qui ont le sens de l'histoire peuvent facilement discerner la montée inexorable du changement que le temps entraîne à sa suite. Les seigneurs féodaux du Moyen Age, les rois et les barons impériaux et autocrates, l'ère maître-serviteur de l'esclavage et du colonialisme ont été balayés par le temps. Nous sommes à une autre époque de l'histoire de l'humanité, et le racisme devrait à son tour être balayé par la marée inexorable du temps.

59. Tous ces phénomènes de l'histoire des hommes ont toujours donné naissance à l'amertume, à des soulèvements

et à des guerres; dans l'histoire, le temps a toujours été favorable aux opprimés. Ce n'est que lorsque les opprimés ont pris directement l'initiative, souvent avec un soutien extérieur, que des changements se sont produits. Ce soutien est souvent attiré par un conflit extérieur d'intérêts ou un conflit de systèmes des valeurs. Les braises de l'amertume brûlante de générations entières sont difficiles à étouffer et à éteindre, malgré la consternation de certains. Très souvent, les rejets de ces systèmes ont précipité la révolution, entraînant des changements permanents dans l'histoire des hommes.

60. Les éléments de ce changement sont tous présents en Afrique australe. Ceux qui ont aidé et qui continuent d'aider le processus de libération de l'Afrique sont, de ce fait même, les amis de l'Afrique. Le corollaire est également valable : ceux qui n'aident pas ne sont pas les amis de l'Afrique. Dans ces circonstances, l'idéologie ne devient pertinente que lorsqu'elle est un instrument utile permettant d'atteindre les objectifs recherchés.

61. La position du régime raciste sud-africain, de même que la politique de ses sympathisants, repose sur un certain nombre d'idées fallacieuses : premièrement, sur l'idéologie, à savoir la menace du communisme; deuxièmement, sur la sécurité de la route du Cap, placée dans l'ensemble de la stratégie mondiale de l'Occident; troisièmement, sur la protection de la civilisation occidentale et des valeurs chrétiennes; quatrièmement, sur le risque auquel sont exposés les intérêts acquis de l'Occident du fait d'un changement de système. Ajouter foi à cette hypocrisie équivaut à se leurrer soi-même ou à se montrer peut-être naïf.

62. Ma simple réaction prend la forme de questions très précises que je vais poser au Conseil. Premièrement, comment articule-t-on ses options politiques dans la servitude ? Les mouvements de libération de l'Afrique australe ont-ils eu l'occasion de formuler une option fondée sur la volonté de leur peuple ? Deuxièmement, pourquoi la route du Cap serait-elle blanche ? La race dite blanche est-elle le seul gardien de la morale libérale ou les Noirs sont-ils les facteurs anti-occidentaux dans le monde ? Troisièmement, comment Vorster et ses semblables peuvent-ils parler de civilisation occidentale et de nationalisme chrétien tout en formulant des valeurs de chauvinisme racial antichrétien ? Quatrièmement, l'engagement de l'Occident en Afrique du Sud ne va-t-il pas s'accroître dans la même mesure où s'accroissent ses intérêts là-bas ? Les puissances occidentales ne risquent-elles pas de se trouver encore plus profondément engagées demain qu'elles ne le sont aujourd'hui dans la protection de leurs intérêts en Afrique du Sud ?

63. Ce que nous voulons, c'est prendre nos distances avec le pouvoir que l'argent peut acheter. Ce que nous voulons, c'est parvenir à l'application en Afrique australe de principes et de politiques reflétant pleinement les systèmes de valeurs qui sont en honneur chez nous comme ils sont en honneur à l'Organisation des Nations Unies. Le paradoxe consiste en ceci que, même dans les pays les plus avancés, il semble y avoir un certain conflit entre la politique étrangère suivie et les systèmes de valeurs nationales en honneur.

C'est donc, à proprement parler, un conflit de valeurs. Et, de la sorte, les gouvernements trompent leurs peuples en bafouant leurs valeurs nationales dans l'intérêt d'une poignée de profiteurs.

64. Dans l'histoire, les grandes figures dirigeantes ont été celles qui ont su voir en face les réalités de leur temps et les réalités de la situation, celles qui ont eu le courage de changer ce qui devait être changé, selon les mots même d'un esclave noir qui a vécu sur ce continent où nous sommes aujourd'hui. Les avantages à court terme ne doivent pas avoir la préséance sur les intérêts à long terme; les principes ne doivent pas être sacrifiés pour les expédients. Un grand dirigeant de notre temps, le général de Gaulle, a su faire face aux problèmes qui se posaient en Algérie, même au risque d'une rébellion militaire et politique et même en butte à de fréquentes tentatives d'assassinat. En fait, il a jeté le gant du suicide politique et, même dans la posture la plus difficile, il a su persévérer. Au risque d'une guerre civile et de l'effondrement de la république dans son pays, il est resté ferme dans sa position, se proclamant avec courage du côté de la justice et de l'équité. Nous ne saurions en dire autant de nombreux dirigeants dans le monde d'aujourd'hui. De Gaulle ne s'est pas laissé envoûter par des visions exaltées d'empire; ses calculs ne s'appuyaient pas sur des questions d'intérêt, pas plus qu'ils ne se sont appuyés sur les intérêts exclusifs des pieds-noirs — les colons français.

65. Le problème de l'Afrique australe doit être considéré dans ce contexte. Sharpeville, c'était il y a 17 ans aujourd'hui. Sharpeville a provoqué les protestations du Conseil de sécurité. Mais, entre Sharpeville et Soweto — le 16 juin de l'an dernier —, la plupart des puissances mondiales n'ont pas fait grande-chose, sinon vendre toujours plus d'armes, investir toujours davantage, accroître sans cesse les échanges commerciaux avec l'Afrique du Sud.

66. Passons en revue les mesures que nous avons prises pour freiner, sinon faire disparaître, les atrocités de l'oppression exercée par les colons racistes et l'usurpation permanente de la puissance par une minorité en Afrique du Sud. Voyons comment se sont comportés face à une situation qui ne cessait de s'aggraver ceux qui prétendent aux droits et privilèges de la puissance mais qui se refusent à agir en vertu de la Charte. Voyons comment ceux-là dont tout dépend ont agi pour abattre ce honteux système, pour sévir contre le crime d'*apartheid*, un crime qui renie les formes les plus élémentaires de l'humanité, un crime qui se traduit par des meurtres aveugles, par des mesures d'oppression et de répression toujours plus accentuées sur la base du dogme de la suprématie raciale, un crime qui vise à déshumaniser la population noire de l'Afrique du Sud pour la maintenir perpétuellement en esclavage et pour lui voler son pays.

67. Pendant les débats sur l'*apartheid* au sein de l'Assemblée générale l'an dernier, le représentant d'un Etat membre de la Communauté économique européenne, d'un Etat dont les dirigeants ont toujours été à l'avant-garde du mouvement anti-*apartheid* en Europe occidentale, a prononcé les paroles suivantes :

«Puisque les mesures législatives mettant en vigueur l'*apartheid* ont été introduites en Afrique du Sud par la

voie du processus législatif, le meilleur moyen de faire disparaître l'*apartheid* devrait être de suivre la même voie pour parvenir à un changement pacifique.”

Je ne sais pas si c'était du cynisme, mais en tout cas ceux qui abordent ainsi l'ensemble de la question du système de l'*apartheid* ne peuvent arguer de leur ignorance.

68. D'autres ont tendance à ne voir qu'un aspect particulier de l'*apartheid* à la lumière de leur propre expérience des mouvements pour les droits civils et les droits de l'homme dans leur milieu particulier. Et, comme de telles déclarations émanent de dirigeants et de gouvernements qui devraient être plus préoccupés encore que ceux qui ont des intérêts plus directs en Afrique du Sud, on me permettra de m'attarder quelque peu sur le fond même de la question de l'*apartheid*.

69. Que l'on ne confonde pas le système de l'*apartheid* avec la violation des droits fondamentaux de l'homme. Comme je l'ai déjà dit tout à l'heure, l'*apartheid* n'entre pas dans le domaine qui doit être celui de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il s'attaque à des valeurs plus fondamentales encore. L'*apartheid* est une innovation sans précédent découlant d'une philosophie socio-économique et politique. Le seul parallèle que l'on puisse lui trouver sur le plan de l'expérience historique est celui que l'on rencontre dans les époques barbares. En vertu de ce système, un régime minoritaire blanc s'est attribué le droit de proclamer des lois fondées sur le principe de la suprématie raciale. Nous touchons véritablement au fin fond des valeurs humaines lorsque, dans les relations humaines contemporaines telles qu'elles existent aujourd'hui en Afrique du Sud, un régime minoritaire blanc promulgue unilatéralement des trains de lois visant à réglementer la vie de la population d'un Etat-nation fondé sur la couleur de la peau, ces lois visant précisément à défendre les intérêts de la minorité privilégiée. Faisant injure à toute logique, ce régime minoritaire relègue le Noir au statut d'étranger en concentrant les autochtones dans ce qu'il appelle des foyers nationaux, des bantoustans. Il ne reste plus qu'à perfectionner encore cette tromperie et à trouver une réponse à la question de savoir comment disposer des Asiatiques et de ceux que l'on appelle les métis afin de reléguer tout non-Blanc à l'état de corps étranger dans ce "pays de l'homme blanc" que l'on veut en Afrique du Sud.

70. Voyons les faits, car il faut bien y faire face.

71. Premièrement, les Hollandais ont pris en Afrique australe la relève des colonialistes portugais, qui ont depuis lors été complètement expulsés de cette partie du sol africain. Comme cette minorité de colons s'est vu reconnaître le droit à l'autonomie par les Britanniques sans que le processus de l'autodétermination et le principe de la règle de la majorité y aient joué le moindre rôle, la situation en Afrique du Sud prend ainsi un aspect tout particulier et fait ressortir que le statut du régime au pouvoir n'est que le statut d'un régime de colonialistes et racistes blancs. Ceux qui soutiennent le principe de l'égalité, ce ne sont donc pas ces colonialistes mais les Noirs, et ceux qui renient le système majoritaire ne sont pas les véritables possesseurs de la terre mais les descendants de colons étrangers. Ce n'est

pas la majorité, c'est une minorité étrangère qui opprime, qui réprime, qui torture et qui tue.

72. L'attitude traditionnelle des Africains, une attitude de tolérance, de mesure et de stoïcisme, se reflète dans des documents tels que le Manifeste de Lusaka, la Déclaration de Dar es-Salam, la Charte de la liberté de l'African National Congress d'Afrique du Sud et les proclamations du Pan Africanist Congress d'Azanie, qui font ressortir la magnanimité de cette attitude. Nous reconnaissons que l'Afrique du Sud est devenue le foyer de 4 millions de colons blancs. Ce que nous réclamons, c'est simplement l'application du gouvernement de la majorité fondé sur la reconnaissance de droits égaux pour tous les groupes raciaux en Afrique du Sud.

73. Deuxièmement, on peut dire que par ce processus législatif la population noire d'Afrique du Sud a été soumise à des méthodes de travail dégradantes, reléguant l'homme noir au statut de serf, établissant entre le Blanc et le Noir une relation de maître à esclave.

74. Troisièmement, la bantoustanisation contraint les Noirs d'Afrique du Sud à se concentrer dans ce que l'on appelle les foyers nationaux, c'est-à-dire dans des zones non viables, dans des secteurs isolés les uns des autres et désertiques, ce qui réduit ainsi la population à un état de pauvreté, de misère et de dépendance totales, la contraignant à n'être à jamais qu'une réserve de main-d'oeuvre "migrante" à bon marché au service des fermes, des usines et des cuisines de l'homme blanc. Et je cite Vorster, qui a dit très succinctement :

“Il est vrai que des Noirs travaillent pour nous. Ils continueront à travailler pour nous pendant des générations malgré l'idéal selon lequel nous devons les séparer complètement. Le fait est que nous avons besoin d'eux parce qu'ils travaillent pour nous, mais le fait qu'ils travaillent pour nous ne pourra jamais les autoriser à revendiquer des droits politiques – ni maintenant, ni à l'avenir, et en aucune circonstance.”

Cela a été dit par M. Vorster devant la Chambre d'assemblée. Je le cite de nouveau d'après le rapport de la Commission gouvernementale d'Afrique du Sud :

“Les autochtones ne doivent être autorisés à pénétrer dans les régions urbaines qui sont essentiellement la création de l'homme blanc que lorsqu'ils désirent y entrer et pourvoir aux besoins de l'homme blanc, et ils doivent s'en aller lorsqu'ils cessent de pourvoir à ces besoins.”

75. Par le système de la bantoustanisation, l'homme noir en Afrique du Sud est automatiquement privé de la qualité de citoyen de son propre pays et devient un habitant temporaire s'il travaille n'importe où en dehors des 200 enclaves qui constituent neuf ou 10 bantoustans et occupent des terrains non contigus qui ne représentent que 13 p. 100 de la superficie totale de l'Afrique du Sud. Le résultat est, en fait, que 20 millions de Noirs doivent vivre dans ces 13 p. 100 du pays loin des mines et des villes, 87 p. 100 de la superficie représentant les zones agricoles et minérales les plus riches réservées aux Blancs. “Si l'agricul-

teur et le boeuf labourent", a dit M. Verwoerd, le prédécesseur de Vorster, "il n'y a pas d'intégration". Voilà le niveau cynique auquel se trouvent réduits les rapports entre Noirs et Blancs dans le contexte sud-africain. C'est selon ces principes que le système d'éducation bantou a été mis au point, partant de l'idée que l'Africain ne doit pas pouvoir aspirer à plus que certaines formes de labeur, c'est-à-dire "au rôle du boeuf", comme cela a été si bien dit.

76. Quatrièmement, l'opposition pacifique manifestée par les Noirs à l'égard du système d'*apartheid* a invariablement conduit à des massacres aveugles, à des exils, à la violence à grande échelle, à la torture, à des sentences à l'emprisonnement perpétuel et au meurtre de prisonniers noirs en prison. Tout ce qu'ils demandaient, c'étaient l'équité et la justice. Ils n'ont jamais porté les armes. Les Noirs sud-africains n'ont jamais été armés, à l'exception des enfants qui ramassent des pierres et des bâtons, comme nous pouvons le voir dans les films qui sont projetés partout aux Nations Unies.

77. Cinquièmement, sur le plan culturel, l'éducation des Noirs est façonnée et conçue pour les insérer dans une servitude perpétuelle. Les contacts culturels du Noir l'éloignent des valeurs libérales, de la connaissance et de l'expérience du monde extérieur. C'est un processus constant de déshumanisation.

78. Sixièmement, la puissance économique est exclusivement détenue par les Blancs. Les investissements et les prêts étrangers ainsi que les relations commerciales actives avec l'Afrique du Sud lui permettent d'exploiter la main-d'oeuvre noire à bon marché tout simplement dans un souci de gain honteux. Les compagnies et les banques occidentales, et dans une certaine mesure même les gouvernements occidentaux, continuent d'exploiter l'impuissance des travailleurs noirs, qui n'ont pas le droit de négociation en échange du travail qu'ils offrent. Sans pouvoir choisir, ils ne gagnent pas de quoi subsister.

79. Septièmement, sur le plan militaire, quelques pays occidentaux se refusent à appliquer un embargo volontaire sur les armes et continuent d'armer les groupes fascistes de Pretoria dans un souci de gain. L'application des sanctions obligatoires pour faire pression sur le régime et l'amener à changer s'est heurtée plus d'une fois à un triple veto, en raison précisément de ces intérêts acquis alors que la répression des Noirs se poursuit et s'intensifie.

80. Voyons maintenant les initiatives de l'Afrique du Sud en Afrique australe. Les systèmes militaires du régime s'intensifient grâce à l'assistance et à la participation de l'Occident, tant par des fournitures directes que par la vente de licences. Ils obtiennent librement ce que l'on appelle des pièces de rechange et des éléments pour leur attirail militaire. Cela a permis au régime sud-africain non seulement de continuer son oppression mais de défier l'autorité de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité en Namibie et de continuer à rançonner l'Organisation. L'Afrique du Sud, au moyen de cette assistance, continue de reléguer le Conseil des Nations Unies pour la Namibie et le Commissaire des Nations Unies pour la Namibie au statut d'institutions fantômes, au mépris des

résolutions unanimes du Conseil de sécurité et de toutes les déclarations de l'Organisation des Nations Unies sur l'exercice de sa responsabilité sacrée à l'égard du peuple et du Territoire de la Namibie.

81. Certains Etats occidentaux se font complices du défi des sanctions contre la Rhodésie par l'Afrique du Sud et, en même temps, font l'éloge du rôle prétendument très louable que joue l'Afrique du Sud dans la solution du problème de la rébellion de la minorité blanche de Rhodésie. Le Conseil de sécurité continue d'adopter des résolutions sur les sanctions obligatoires contre la Rhodésie mais se refuse à appliquer les sanctions contre l'Afrique du Sud, d'où vient la principale échappatoire dans ces sanctions. Le jugement de valeur appliqué à la Rhodésie me semble s'écarter de celui qui est appliqué à l'Afrique du Sud, malgré l'état plus évident de belligérance du régime raciste d'Afrique du Sud contre les Nations Unies et contre les Etats africains voisins, comme on a pu le constater clairement en Angola, en Zambie et au Lesotho.

82. Malgré tout notre altruisme, ces actes collectifs nous amènent à croire qu'il était facile au Conseil de sécurité d'appliquer le Chapitre VII de la Charte contre la Rhodésie en raison de fait que les intérêts acquis de l'Occident dans ce pays étaient limités au moment de la déclaration unilatérale et illégale d'indépendance d'Ian Smith et que, en traitant avec l'Afrique du Sud, on a laissé des ouvertures permettant de déjouer les sanctions, en raison du fait également que la Rhodésie ne représentait pas une source importante de matières premières, qu'elle avait peu d'importance stratégique, qu'il y avait là un marché limité, et peut-être aussi parce que l'amour-propre du Royaume-Uni était en jeu dans cette rébellion contre sa puissance souveraine.

83. L'Institut international de recherche de la paix de Stockholm (SIPRI) parlait l'année dernière "des risques d'une forte escalade du conflit en Afrique du Sud, qui pourrait devenir le prochain grand champ de bataille international". Comme l'a dit récemment M. Olof Palme, de Suède — et nous sommes heureux à l'idée de l'entendre parler au Conseil durant le présent débat :

"l'oppression constante pratiquée par le régime d'*apartheid* d'Afrique du Sud et son occupation illégale de la Namibie sont dès à présent une menace latente à la paix mondiale. L'*apartheid* est par nature un système de violence qui ne peut être maintenu que par la force".

Et j'ajouterai qu'il ne peut être abattu que par la force. Même le chef zoulou Gatsha Buthelezi, qui a travaillé dans les contraintes de l'*apartheid*, a dit l'année dernière que l'intransigeance du régime raciste équivalait "à un engagement des Blancs à l'égard d'une révolution sanglante". De même, parlant de l'*apartheid* dans une interview peu après le massacre de Soweto, il a dit : "Ce qu'il faut, ce n'est pas simplement une modification du problème mais un changement de système. Le développement séparé n'est pas une politique. C'est un problème." M. Olof Palme a aussi déclaré récemment :

"Le genre d'intervention étrangère qui se justifie est celui qui appuie la lutte de libération et contribue à

réduire la résistance opiniâtre des forces qui n'ont toujours pas abandonné l'idée de perpétuer la suprématie blanche. Le genre d'intervention qui ne se justifie pas est celui qui se traduit par une poursuite des rivalités des grandes puissances dans la région."

84. Chaque jour qui passe trouve la communauté occidentale de plus en plus engagée dans le destin de l'Afrique du Sud, et ce du mauvais côté. Chaque jour qui passe voit le budget militaire de l'Afrique du Sud s'accroître considérablement. Chaque jour qui passe donne au régime raciste sud-africain un peu plus de souffle pour prendre le dessus après les événements de Sharpeville et de Soweto et pour accélérer son élan dans la voie qui doit le mener à devenir une puissance militaire et économique importante dans le monde, tout cela avec l'assistance des puissances occidentales.

85. En 1960, à l'époque de Sharpeville, le budget militaire de l'Afrique du Sud n'atteignait que 44 millions de rands; à l'époque de Soweto, l'an dernier, le budget militaire de l'Afrique du Sud atteignait 1 milliard 350 millions de rands. Les prêts étrangers destinés à soutenir le budget sud-africain — et ces prêts viennent principalement de banques occidentales, ainsi que de la Banque mondiale, qui est une organisation intergouvernementale — ont presque entièrement servi à aider à financer cet effort militaire supplémentaire.

86. Les investissements étrangers en Afrique du Sud atteignaient en 1960, à l'époque de Sharpeville, 3 milliards de rands. A l'époque de Soweto, ils atteignaient plus de 10 milliards de rands. Les investissements des Etats-Unis, en 1960, s'élevaient à 286 millions de dollars. Aujourd'hui, c'est-à-dire à peu près une année après Soweto, ils atteignent 1 milliard 600 millions de dollars. En 1960, à l'époque de Sharpeville, la République fédérale d'Allemagne n'avait pour ainsi dire pas d'investissements en Afrique du Sud; à l'époque de Soweto, la valeur de ses investissements dépassait 1 milliard de dollars. Les investissements français ont passé, de Sharpeville à Soweto, de moins de 200 millions de dollars à près de 1 milliard de dollars.

87. C'est là qu'est le problème, et c'est un très grave problème. Des mesures immédiates et énergiques visant à imposer à l'Afrique du Sud — après Sharpeville, après la mise au point du système de bantoustanisation, après l'imposition par le système de l'*apartheid* des relations de maître à esclave — les systèmes de valeurs fondamentales en honneur dans les pays occidentaux auraient dû être prises, mais elles ne l'ont pas été en raison des investissements des pays occidentaux en Afrique du Sud. Ainsi qu'il ressort des statistiques que j'ai citées, ces investissements ont plus que triplé depuis Sharpeville, en 1960. Ils sont destinés à s'accroître à l'infini.

88. Tout changement pacifique est impossible si les arsenaux du régime raciste de l'Afrique du Sud peuvent se développer jusqu'à en faire une machine formidable, sur le plan tant militaire qu'économique, permettant de perpétuer l'oppression à l'intérieur et l'agression à l'extérieur. La plupart d'entre nous, en Afrique, savons que seule une pression concertée et intense sur le régime raciste peut entraîner des changements. Comme le président Carter l'a

dit à fort juste titre il y a quelques jours, "la menace croissante d'un conflit racial pèse sur l'Afrique australe". Il a, de même, souligné à juste titre la nécessité d'un "changement fondamental" dans le sens du gouvernement par la majorité, ajoutant que toute autre solution risque de provoquer "une guerre raciale prolongée qui aurait des conséquences dévastatrices pour tous".

89. Voilà le scénario qui s'est établi depuis Sharpeville et Soweto. Aucun Africain, aucun membre du mouvement non aligné, aucun ami de l'Afrique ne saurait manquer de s'associer à des mesures visant à exercer une pression sur le régime raciste d'Afrique du Sud dans l'esprit du projet de résolution que nous avons présenté aux membres du Conseil. Un embargo obligatoire sur les armes n'est pas une manière violente d'attaquer la question; les sanctions économiques ne sont pas des mesures de guerre. Ce sont les mesures minimales de pression qui sont nécessaires pour amener des changements en Afrique du Sud.

90. L'Assemblée générale a examiné la situation très en détail lors de sa dernière session, et elle a adopté une série de résolutions en vue d'une action internationale contre l'*apartheid*. A d'écrasantes majorités, elle a invité le Conseil de sécurité à prendre ses responsabilités en vertu de la Charte. Dans la résolution 31/6 I, elle déclare que

"la situation existant en Afrique du Sud fait de la politique et des actes du régime raciste constitue une grave menace pour la paix et appelle des mesures au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies".

Dans la résolution 31/6 D, elle prie une fois encore le Conseil de

"prendre des mesures d'urgence, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, pour que tous les Etats cessent complètement de fournir des armes, des munitions, des véhicules militaires et des pièces détachées destinées à ces véhicules et tout autre matériel militaire quel qu'il soit à l'Afrique du Sud et mettent fin à toute coopération visant à permettre le renforcement des forces militaires et des forces de police en Afrique du Sud".

Le Conseil y est en outre prié de demander à tous les gouvernements : a) d'appliquer intégralement l'embargo sur les armements contre l'Afrique du Sud, sans exception aucune; b) de s'abstenir d'importer du matériel militaire fabriqué par l'Afrique du Sud ou en collaboration avec ce pays; c) de mettre fin à tous arrangements militaires avec le régime raciste sud-africain et de s'abstenir de conclure ou de prévoir tout arrangement de ce genre; d) d'interdire à toutes les institutions, agences ou sociétés relevant de leur juridiction nationale de livrer à l'Afrique du Sud ou de mettre à sa disposition tous équipements, matières fissiles ou techniques de nature à permettre au régime raciste sud-africain de se doter d'un armement nucléaire. Dans sa résolution 31/6 K, l'Assemblée prie instamment le Conseil,

"lorsqu'il étudiera le problème de la poursuite de la lutte contre la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud, d'envisager des mesures visant à empêcher que de nouveaux investissements étrangers soient effectués en Afrique du Sud".

91. La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, réunie à Maurice en juillet 1976, et la Conférence de chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunie à Colombo en août 1976, ont toutes deux demandé que des sanctions efficaces soient prises en vertu du Chapitre VII de la Charte contre le régime sud-africain. Ont fait de même de nombreuses organisations non gouvernementales et un grand nombre de gouvernements, représentant de larges secteurs de l'opinion publique dans le monde entier.

92. Je voudrais attirer particulièrement l'attention sur les appels spéciaux lancés par l'Assemblée générale aux Gouvernements de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique pour les inviter à cesser d'utiliser le veto afin de protéger le régime d'apartheid et à faciliter l'adoption de mesures efficaces, en vertu du Chapitre VII de la Charte, pour traiter la grave situation qui règne en Afrique du Sud. J'espère que ces puissances, qui dans le passé sont allées jusqu'à utiliser le veto pour s'opposer à des embargos obligatoires sur les armes à destination de l'Afrique du Sud, sauront entendre les appels de l'écrasante majorité des Etats Membres.

93. Je crois que l'affaire est bien claire. Ceux qui entendent tenir compte de leurs intérêts et investissements en Afrique du Sud auront encore plus de peine demain à appliquer le genre de pression nécessaire.

94. C'est clairement consciente de cet imminent et grave danger à la paix, ainsi que de la nécessité de transformations fondamentales, que la communauté internationale doit s'attaquer aujourd'hui à la question de l'Afrique du Sud.

95. Nous ne voyons pas de conflit d'intérêts mais un concert d'intérêts. Voilà pourquoi nous souhaitons ardemment l'adoption de résolutions qui interdisent à des problèmes quotidiens de devenir insurmontables et qui évitent le danger de voir s'enfuir la chance d'une solution pacifique grâce aux mesures prévues au Chapitre VII de la Charte. Je le répète, j'espère sincèrement que nos espoirs ne seront pas déçus et qu'ils sont justifiés, avec la compréhension et l'appui de tous les membres du Conseil, que le Chapitre VII a doté de grandes responsabilités. Sinon, sachons quelles sont les options. Ces options, nous les connaissons tous.

96. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de Sri Lanka, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

97. **M. FONSEKA** (Sri Lanka) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, tout en remerciant le Conseil de sécurité de m'offrir la parole, je tiens à vous féliciter pour votre accession au poste de président du Conseil pour le mois de mars. Je ne doute pas que votre vaste expérience et les principes élevés que vous avez sans cesse fait vôtres faciliteront grandement le débat qui nous attend.

98. Je parle aujourd'hui au nom de mon gouvernement et en tant que représentant du président en exercice des 86 pays membres du groupe des non alignés, qui représentent près des deux tiers des Membres de l'Organisation des Nations Unies.

99. En se réunissant à nouveau pour examiner la question de l'Afrique du Sud, le Conseil de sécurité porte encore une fois son attention sur la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain, politique qui continue d'être une menace à la paix. A cette session du Conseil, nous entendrons de nombreux autres orateurs, et certains d'entre nous auront peut-être tendance à considérer ce qui se dit comme une vieille rengaine, ou même à dire que tout cela est de l'histoire ancienne. Mais nous devons leur demander d'être indulgents avec nous, car si l'apartheid est en effet une vieille rengaine l'application continue de la politique d'apartheid par le Gouvernement sud-africain, avec tout son cortège d'oppression, de violence et de dégradation pour le peuple noir d'Afrique du Sud, n'est pas, elle, de l'histoire ancienne. Nous savons tous pourquoi ce jour, le 21 mars, a été choisi pour cette nouvelle réunion du Conseil. Ce matin, dans une autre enceinte du Siège de l'Organisation, nous avons célébré la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale car, il y a aujourd'hui 17 ans, la communauté mondiale apprit l'affreux massacre qui avait eu lieu à Sharpeville, une petite localité d'Afrique du Sud. Depuis, cet anniversaire tragique a été commémoré pour nous rappeler combien l'homme peut-être inhumain simplement parce que d'autres hommes sont nés dans un groupe racial différent, parce que leur peau n'est pas blanche.

100. Depuis lors, le peuple sud-africain a subi d'autres Sharpeville, dont certains ont appelé, dans une certaine mesure, l'attention de la communauté internationale tandis que d'autres, de par leur fréquence même, ont eu lieu sans qu'on en prenne note, tandis que les victimes mouraient sans qu'on en parle. Mais, pour le peuple noir d'Afrique du Sud, Sharpeville, avec tout ce que cela sous-entend, est une expérience quotidienne, sous une forme ou sous une autre. Pas plus tard que le 16 juin dernier, le Gouvernement sud-africain a montré une autre facette de l'apartheid et de ce qu'il signifie en se vengeant sur un groupe d'enfants qui ne demandaient autre chose que de recevoir leur enseignement dans leur propre langue plutôt que dans la langue de la minorité opprimante. Je n'ai pas besoin de répéter ce que nous savons tous quant à la perpétuation de ces actes de sauvagerie à Soweto, ce ghetto des faubourgs de Johannesburg.

101. L'Assemblée générale, à sa dernière session, a consacré une grande partie de son temps à une discussion sur ce sujet et toute une série de résolutions, dans le cadre du point 52 de l'ordre du jour et portant la cote 31/6, ont été adoptées. Certaines de ces résolutions ont été adoptées sans vote. D'autres ont été adoptées avec des abstentions ou des voix contre, numériquement faibles mais non insignifiantes. Néanmoins, tous ceux qui ont étudié ces résolutions ont été d'accord pour condamner cette politique raciste légalisée qu'on appelle apartheid et que poursuit le Gouvernement d'Afrique du Sud. Si des opinions divergentes ont été exprimées, elles concernaient les mesures propres à permettre un renversement de cette politique.

102. Mais à quoi ont servi ces condamnations ? Ont-elles eu un effet visible sur l'attitude du régime sud-africain ? On nous dit, de temps à autre, que les conditions s'améliorent et qu'avec le temps des changements auront lieu. Mais si l'on considère ce qu'a fait le Gouvernement sud-africain, que ce soit avant ou après l'adoption de ces résolutions, rien

ne semble indiquer un changement d'attitude. L'opinion mondiale a tout au plus chatouillé la conscience des dirigeants sud-africains, et encore. On nous dit que des mesures sont prises pour éliminer ce qu'on décrit comme un *apartheid* mesquin. Mais elles portent en réalité sur des points tout à fait accessoires, et nous savons que même de telles mesures sont octroyées à contrecœur et ne font que peu de différence dans la vie quotidienne du peuple noir d'Afrique du Sud, qui est la vaste majorité.

103. D'autre part, les mesures les plus tangibles prises par le régime sud-africain, les mesures qui comptent, montrent à l'évidence la détermination de ce régime de sauvegarder et de perpétuer l'essentiel de l'*apartheid*. La politique des bantoustans, qu'il poursuit si vigoureusement, vise à émasculer le territoire sud-africain afin de garder le meilleur de la terre et de ses ressources à l'intérieur des frontières de l'Afrique du Sud de l'*apartheid* tandis que les terres appauvries et isolées sont réservées pour les bantoustans. Malheureusement pour l'Afrique du Sud, le monde avait les yeux trop grands ouverts pour s'y laisser prendre, et l'Assemblée générale, dans sa résolution 31/6 A, a demandé à tous les gouvernements de refuser de reconnaître sous quelque forme que ce soit le Transkei, le premier de ces bantoustans, ou ceux qui suivront. Mais nous pouvons nous demander si cette résolution et le refus d'une reconnaissance internationale dissuaderont le Gouvernement sud-africain de poursuivre son plan pervers. Nous ne le pensons pas. Quels que soient leurs défauts, les dirigeants sud-africains ne manquent pas d'une certaine ténacité, laquelle leur a permis de survivre, comme ils l'ont fait jusqu'à présent, en gardant intacte leur politique d'*apartheid*.

104. Un examen du déroulement du vote sur la résolution 31/6 donne quelque indication sur les raisons qui ont empêché la communauté mondiale de faire disparaître le fléau de l'*apartheid*. Ce n'est pas à nous aujourd'hui de demander et de commenter le pourquoi et le comment de tout cela. Mais reconnaissons qu'entre nous, ici à l'Organisation des Nations Unies, il y a un noyau coriace de représentants qui, tout en réaffirmant leur condamnation de l'*apartheid*, trouvent gênant, c'est le moins que l'on puisse dire, de respecter et d'appliquer cette résolution.

105. L'*apartheid*, disent-ils, est un fléau évident, mais leurs intérêts politiques, économiques et stratégiques doivent dans l'immédiat, et dans un avenir proche craignons-nous, avoir priorité sur la voix de la conscience. Et, si d'ici le jour où l'*apartheid* sera complètement éliminé, il se produit quelques flagellations, quelques tortures ou quelques massacres, on doit les supporter en tant que prix modeste du paiement d'une transition pacifique, mais aussi, pouvons-nous ajouter sans mentir, parce que les victimes ne sont que des Noirs. Si ces observations sont qualifiées de cynisme injustifié, on se doit de plaider coupable. Mais je pourrai alors demander : quel autre sens peut-on donner à la conduite et aux protestations des Etats puissants qui reconnaissent ce mal et qui ne font rien pour hâter son élimination ?

106. Si nous devons évaluer les véritables possibilités de mettre un terme à l'*apartheid*, évaluer toutes les forces qui le soutiennent et la puissance de ces forces, il faut aller au-delà des frontières de l'Afrique du Sud, dans le Zimba-

bwe. Dans les semaines qui ont coïncidé avec le commencement de la dernière session de l'Assemblée générale, il y a eu un mouvement, un effort de dernière minute pour faire pression sur le régime illégal de Smith. Quel en a été le résultat ? Aucun des efforts des deux grandes puissances n'a réussi à pousser Ian Smith à se rapprocher réellement du partage du pouvoir politique, qui, jusqu'à présent, a été et continue d'être le monopole de la minorité blanche du Zimbabwe. Au cours et à la suite d'une courte rencontre à Genève, Smith a de nouveau fait preuve de la capacité de discuter, de remettre les affaires au lendemain et d'immobiliser — une aptitude dont il a fait état depuis qu'il a pris unilatéralement le pouvoir en novembre 1965. La rencontre de Genève et ce qui en a découlé n'ont pas été sans récompense aucune pour lui. Il s'est servi de cette occasion pour essayer de diviser les rangs des forces nationalistes à l'intérieur et à l'extérieur du Zimbabwe. On pourra se demander pourquoi cette diversion de l'Afrique du Sud vers le Zimbabwe. J'ai parlé du Zimbabwe parce que c'est une preuve de l'obstination et de la ténacité des régimes minoritaires blancs en Afrique australe, où la Rhodésie de Smith est encore en mesure de faire un pied de nez non simplement à la communauté mondiale mais à tous ceux qui seraient à même d'exercer leur puissance dans le but d'influencer les événements. Si telle est la situation au Zimbabwe, quel est alors l'avenir du peuple de l'Afrique du Sud, dont le gouvernement est sur le plan militaire beaucoup plus puissant et considère l'*apartheid* comme un article de foi ?

107. De nombreux orateurs vont parler devant le Conseil au cours de cette série de réunions et je ne voudrais donc pas prendre son temps en rappelant les arguments et sentiments qui seront à nouveau exprimés par d'autres avec plus d'éloquence et de compétence. Toutefois, avant de terminer, je voudrais dire que la situation n'est pas entièrement désespérée. Au cours des six dernières semaines, notre attention a été à plusieurs reprises appelée sur le sujet souvent débattu des droits de l'homme et, naturellement, des violations persistantes qui se produisent autour de nous. Ma délégation, quant à elle, s'associe entièrement à cette préoccupation en matière des droits de l'homme — engagement auquel nous avons tous souscrit en acceptant la Charte des Nations Unies. Nous savons que l'on peut interpréter les droits de l'homme et leurs violations de différentes façons mais que l'on peut aussi s'en préoccuper de différentes façons selon ceux qui commettent les violations et ceux qui en sont victimes. Quelles que soient les divergences de vues que nous puissions avoir sur les violations des droits de l'homme ailleurs, ma délégation espère qu'en ce qui concerne l'Afrique du Sud ces divergences n'existent pas, car ce régime a incorporé les violations des droits de l'homme dans sa constitution et dans sa législation.

108. J'ai déclaré que la situation n'était pas aussi désespérée que l'on pensait en général parce que, s'il existe une véritable préoccupation tendant à faire respecter les droits de l'homme, nous devrions commencer, après avoir adopté des résolutions, par prendre des mesures tangibles pour veiller à faire respecter le plus rapidement possible les droits de l'homme en Afrique du Sud, qui ne prétend d'ailleurs même pas que sa population noire ait quelque droit que ce soit. Et, ici, la contribution de ma délégation aux débats du

Conseil serait incomplète si je n'ajoutais pas que nous sommes tous parfaitement conscients du fait où réside cette capacité d'action. Sans présenter de récriminations, ma délégation voudrait demander à ceux qui en ont la possibilité d'user du pouvoir dont ils disposent non seulement pour rappeler au Gouvernement sud-africain ses obligations mais aussi pour prendre des mesures de nature à obliger ce gouvernement à accorder à sa population noire, qui constitue la vaste majorité de ses habitants, un minimum des droits de l'homme qui, au cours des six dernières semaines, ont été proclamés avec tant d'éloquence.

109. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le prochain orateur est le représentant de l'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

110. M. ABDEL MEGUID (Égypte) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous transmettre les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession au poste élevé de président du Conseil de sécurité pour ce mois. Je suis convaincu que votre vaste expérience et vos connaissances parlementaires, de même que votre attachement à la liberté de l'homme et au respect des droits de l'homme, vous permettront de guider les délibérations du Conseil en vue d'arriver à une conclusion satisfaisante. En tant que délégation d'un pays africain, nous sommes particulièrement heureux que ce débat sur la question de l'Afrique du Sud se déroule sous votre présidence.

111. Je voudrais commencer par réaffirmer le plein appui du peuple et du Gouvernement égyptiens de même que leur solidarité vis-à-vis de la lutte héroïque du peuple de l'Afrique du Sud pour recouvrer son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'autonomie politique et pour mettre fin aux crimes odieux et inhumains que commettent les régimes minoritaires blancs de l'Afrique australe sur notre continent africain. Nous nous félicitons également de la lutte des mouvements de libération nationale, qui agissent au nom de tous les peuples de l'Afrique du Sud en vue de libérer les populations du joug des régimes racistes arrogants.

112. Tout en exprimant notre fierté pour la lutte que mène le peuple de l'Afrique du Sud aujourd'hui, les grands sacrifices qu'il a faits au cours de sa longue et dure lutte et sa ferme résolution de la poursuivre dans la voie qui mène à la libération nationale servent à nous confirmer ce que nous avons déjà dit à maintes reprises, à savoir que nous sommes fermement convaincus que la volonté du peuple ne saurait être écrasée et que la poursuite de la lutte pour la liberté présente une immanence historique ainsi qu'un droit légitime qui a été reconnu par les documents internationaux et par les faits et soutenu par toutes les forces du monde éprises de paix qui chérissent la liberté, la justice et les droits de l'homme.

113. Il est certain que le problème central en Afrique australe est le caractère immuable de la politique raciale de l'Afrique du Sud; c'est autour de cette politique que tournent en fin de compte tous les autres problèmes. Depuis le massacre de Sharpeville, en mars 1960, l'opinion

publique internationale est devenue de plus en plus consciente de l'urgence qu'il y a à mettre fin à la tragédie dont souffre la population non blanche de l'Afrique du Sud.

114. Depuis plus de 15 ans, et à tous les niveaux, notre organisation discute des moyens de mettre fin à cette situation inhumaine en Afrique du Sud. Pendant cette période, il est devenu clair pour la communauté internationale qu'en présence de l'intransigeance et de la procrastination de l'Afrique du Sud il est indispensable d'imposer des sanctions diplomatiques et économiques contre le gouvernement de ce régime minoritaire, car c'est la seule méthode qui puisse le forcer à abandonner cette intolérable politique.

115. Partant de cette idée, en 1963, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 181 (1963), par laquelle il invitait tous les États à mettre fin à la vente et à l'expédition d'armes et de munitions de tous types à l'Afrique du Sud. Depuis lors, de nombreuses résolutions ont été adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité; elles ont réaffirmé la gravité de la situation et condamné la poursuite de la politique inhumaine d'*apartheid*. Malgré cela, le régime raciste a maintenu sa politique arrogante et inhumaine; de sang-froid, il a massacré sans discrimination des enfants, des étudiants, des femmes et des innocents à Soweto, Langa et dans d'autres villes d'Afrique du Sud.

116. Les massacres de Soweto de juin 1976 et nombre d'autres qui se sont produits depuis lors montrent sans aucun doute que le régime raciste de l'Afrique du Sud est décidé à perpétuer l'*apartheid* par tous les moyens que la force lui accorde. Il n'hésitera pas à intimider et à réprimer brutalement tous ceux qui s'y opposent. Encore en octobre dernier, M. Vorster, premier ministre du régime sud-africain, répondant à une question du correspondant du *New York Times* qui voulait savoir s'il prévoyait la possibilité qu'à un moment quelconque le gouvernement des Blancs pourrait être remplacé par le gouvernement des Noirs dans son pays, a dit : "Je ne saurais prévoir ce jour, et je répète que nous avons le droit d'être ici, sur cette terre que nous occupons. Nous n'avons rien pris aux Noirs." On pourrait demander à M. Voster ce que ce régime a laissé au peuple noir de l'Afrique du Sud, qu'il a privé de sa propre terre, de sa liberté, de son honneur et de sa dignité.

117. D'autre part, l'Afrique du Sud continue à occuper illégalement la Namibie, défiant ainsi de manière flagrante les résolutions du Conseil de sécurité, et refuse de poursuivre le dialogue avec les véritables représentants de l'Azanie et de la Namibie, à savoir l'African National Congress d'Afrique du Sud, le Pan Africanist Congress d'Azanie et la South West African People's Organisation (SWAPO). Cependant, on a proposé une solution graduelle, sans penser aucunement à l'urgence avec laquelle les peuples opprimés réclament leurs droits. De plus, la dernière invasion criminelle effectuée par Pretoria contre l'Angola, qui a été confirmée par le quartier général de Pretoria le 3 février 1977, n'a fait qu'intensifier la mauvaise foi du régime de Pretoria.

118. Les tentatives que ce régime a faites pour maintenir sa domination ont pris la forme de ce que l'on appelle la

politique des bantoustans, qui a porté ses fruits dans la prétendue déclaration d'indépendance du Transkei — cette indépendance qui a été dénoncée par la communauté internationale comme une manoeuvre destinée à consolider l'usurpation commise par le régime raciste d'Afrique du Sud et à forcer les millions d'habitants de ce pays à devenir des étrangers dans leur propre patrie. La résolution 31/6 A de l'Assemblée générale, en date du 26 octobre 1976, semble être la meilleure réponse que l'on puisse donner à toutes ces tentatives.

119. Les questions qui se posent alors sont celles de savoir combien de temps nous pouvons encore permettre à l'Afrique du Sud d'aller de défi en défi et, d'autre part, puisque nous sommes une organisation chargée de sauvegarder les intérêts des peuples soumis à la domination et à l'oppression étrangères et principalement de maintenir la paix et la sécurité internationales, si nous pouvons nous acquitter de nos responsabilités et de nos obligations morales. L'opinion publique internationale attend de notre organisation qu'elle fasse en sorte que les règles de la moralité internationale et les principes énoncés dans la Charte et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme règnent enfin dans ce pays.

120. Certes, la discrimination raciale est encore pratiquée dans de nombreux pays du monde, mais l'on reconnaît partout qu'il s'agit d'un mal qu'il faut combattre avec vigueur. Cependant, en Afrique du Sud, la situation est telle qu'elle constitue un défi ouvert aux buts et principes de la Charte et à la moralité de la communauté internationale. Dès 1948, c'est-à-dire dès les premières années de l'Organisation des Nations Unies, les manifestations élémentaires du respect des droits de l'homme ont été constamment réprimées en Afrique du Sud. Aussi, celle-ci a-t-elle décrété une loi après l'autre pour mettre en oeuvre cette bizarre philosophie qui appuie le traitement de ses ressortissants sur la base de la couleur. En Afrique du Sud, les gens sont classés en tant que Blancs ou non-Blancs. Si une personne est blanche, elle gouverne et a le droit de vivre de l'exploitation des non-Blancs. Dans tous les domaines de l'existence nationale, les non-Blancs sont victimes de discrimination et soumis au statut d'esclave.

121. Le peuple africain d'Afrique du Sud est las des condamnations verbales de l'*apartheid*. Il a besoin d'un appui pratique et efficace pour sa cause. Nous ne pouvons lui refuser cet appui si nous recherchons la paix et la stabilité en Afrique du Sud.

122. Il devrait être clair pour nous que la lutte pour la liberté, l'égalité raciale et la dignité humaine en Afrique du Sud a atteint son point crucial. Une route mène à la liquidation totale de l'*apartheid* avec un minimum de souffrances humaines. L'autre mène à un holocauste racial sanglant. Si on laisse persister la situation en Afrique du Sud, elle pourrait mener à une guerre dont nous n'avons peut-être pas envisagé les proportions. Toute analyse des événements récents nous montre que, dans un proche avenir, la communauté internationale devra choisir entre deux solutions très nettes : soit oeuvrer de façon sérieuse et décisive pour créer les conditions nécessaires pour la réalisation de la volonté du peuple et, par conséquent, pour maintenir la paix internationale, ce qui assurerait la

tranquillité du monde et donnerait le temps de prendre les mesures nécessaires pour créer un meilleur avenir pour l'humanité, soit se trouver en présence d'une vaste guerre de libération qui entraînerait une modification de l'état de choses actuel par la force et la violence. Nous croyons, cependant, que nous pouvons réduire l'effusion de sang au minimum, restaurer la dignité et la valeur de l'homme dans ce pays et éviter une autre catastrophe en prenant immédiatement les décisions nécessaires et qui auraient dû être prises depuis longtemps.

123. La question de savoir si l'*apartheid* sera ou ne sera pas liquidé avec un minimum de souffrances dépendra en grande partie de l'exercice de notre volonté collective et de la volonté de certains Membres de notre organisation de cesser de collaborer avec le régime raciste dans les domaines politique, économique et militaire, ainsi que dans le domaine nucléaire. C'est grâce à cette collaboration que le régime sud-africain a pu acquérir certaines des armes les plus perfectionnées en usage aujourd'hui et qu'il a, en fait, déjà utilisées tant pour la répression intérieure du peuple africain que pour l'agression extérieure contre les Etats africains indépendants.

124. A ce propos, l'Egypte a toujours attiré l'attention sur le danger de liens sans cesse croissants entre le régime raciste d'Afrique du Sud et sa contrepartie en Israël. Notre compréhension de ce danger est fondée sur des considérations purement objectives, la principale étant le fait que les deux régimes sont devenus des arsenaux pleinement pourvus d'armes de destruction les plus perfectionnées situés au sud et au nord du continent africain.

125. Les relations militaires entre Israël et l'Afrique du Sud remontent à 1948, lorsque des volontaires sionistes sud-africains ont combattu aux côtés des colons sionistes en Palestine. Pour citer des sources israéliennes, la petite communauté juive d'Afrique du Sud "a contribué à l'effort de guerre israélien, en termes de volontaires expérimentés, plus que tout autre pays du monde". Il en est de même pour les guerres de 1956 et 1967, au cours desquelles de nombreux Sud-Africains se sont portés volontaires, et un certain nombre d'entre eux ont en fait combattu avec les forces israéliennes. La guerre de 1973 a montré une coopération encore plus vaste : 1 500 Juifs d'origine sud-africaine ont pris part au combat. Au moins un avion de chasse à réaction d'origine sud-africaine a été abattu au-dessus du canal de Suez.

126. Au cours de sa visite en Israël — visite que l'ambassadeur d'Israël en Afrique du Sud a essayé de présenter comme un simple acte de tourisme —, le premier ministre Vorster a inspecté des usines d'aviation, des installations navales et une base aérienne israéliennes. Selon l'ambassadeur d'Israël, l'armée, la marine et l'aviation israéliennes ont été inspectées par M. Vorster plus ou moins comme des attractions touristiques — "comme le Mur occidental et le mont Sion".

127. Des détails plus approfondis sur la collaboration militaire entre Israël et l'Afrique du Sud ont été donnés dans des informations radiodiffusées par Kol Israël. Le 9 août 1976, la radio israélienne a révélé qu'Israël était en train de construire pour l'Afrique du Sud des canonnières

équipées de canons à longue portée. Les navires doivent être armés de missiles mer-mer. Certains en portent le nombre à deux, d'autres à six.

128. Comme je l'ai fait observer, des volontaires sud-africains ont combattu aux côtés des Israéliens dans les nombreuses guerres menées par Israël. Comme le mouvement de libération national noir se renforce en Afrique, il est fort possible qu'Israël soit forcé de payer sa dette en envoyant des "volontaires" israéliens combattre aux côtés des troupes sud-africaines. Il pourra aussi se voir obligé de mettre ses connaissances techniques à la disposition de ses bienfaiteurs sud-africains. De plus, des informations non confirmées d'Afrique indiquent qu'il pourrait même y avoir une certaine collaboration directe entre Israël et les soldats sud-africains dans des situations de guerre. Selon des représentants de la SWAPO qui se trouvaient en mission en Angola, les soldats israéliens prendraient activement part à la lutte contre leurs forces.

129. Ce qui est plus inquiétant encore, c'est la rumeur selon laquelle l'Afrique du Sud serait prête à fournir de l'uranium à Israël. Si cela était confirmé, la menace que présente cette dangereuse évolution serait incalculable étant donné la très grave situation dans laquelle se trouvent ces deux États et le fait que ni l'un ni l'autre n'est signataire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Une force de dissuasion nucléaire pourrait leur apparaître comme la seule solution à leur dépendance complète par rapport à l'Ouest. Avec un tel état d'indépendance militaire, ils pourraient poursuivre leur politique sans s'occuper de l'opinion publique mondiale ou des pressions exercées par leurs partisans occidentaux.

130. Des informations récentes ont révélé les dimensions et les objectifs réels de la coopération militaire qui s'accroît rapidement entre Israël et l'Afrique du Sud. La *Frankfurter Rundschau*, publiée en Allemagne occidentale, écrit, dans son numéro du 9 décembre 1976 :

"La société israélienne Tardiran Israel Electronic Industries, qui se spécialise dans la fabrication d'armes, a, avec le groupe sud-africain Calan, fondé une filiale à Rosslyn, près de Pretoria. Cela a été annoncé mercredi à Johannesburg. Les usines de Rosslyn fabriqueront toute une gamme d'objets électriques et électroniques. En outre, la succursale s'occupera de la vente de produits très modernes de la société Tardiran, qui ne peuvent pas être fabriqués à Rosslyn."

131. Pas plus tard que la semaine dernière, dans son édition du 15 mars 1977, le *Christian Science Monitor* a publié un rapport qui contient un compte rendu détaillé sur les domaines où s'exerce la coopération entre les deux pays. Parmi les faits fournis par ce rapport on relève les suivants : l'Afrique du Sud achète depuis longtemps des armes à Israël, fournit à ce dernier des diamants et d'autres matières premières et partage avec ce pays ses connaissances techniques dans des domaines tels que les voies ferrées, le développement de la production de gaz à partir du charbon et la fabrication des armes. Et maintenant, les journaux israéliens et d'autres publications annoncent que l'Afrique du Sud dirige avec Israël une large usine d'appareils électroniques destinés à être utilisés pour s'opposer aux

insurrections ou à être utilisés dans d'autres domaines réservés que les gouvernements occidentaux refusent à l'Afrique du Sud.

132. A notre avis, l'existence d'énormes stocks d'armes destructrices tant dans le nord que dans le sud du continent africain sera sans aucun doute préjudiciable à nos peuples africains et, par conséquent, continuera de présenter une menace à la sécurité de notre continent et à la sécurité de nos peuples. Et cela ne saurait ne pas avoir les plus graves conséquences pour la paix et la sécurité du monde.

133. Le véritable danger de la coopération entre Israël et l'Afrique du Sud, cependant, est démontré par le fait que ces deux régimes continuent à usurper les terres et les droits des peuples par la force et à imposer un fait accompli à la communauté internationale dans son ensemble. Étant donné que Pretoria et Israël ont tous deux continué à refuser de mettre en oeuvre les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de participer à l'obtention de solutions pacifiques et justes, et étant donné aussi que la patience du peuple palestinien et du peuple d'Afrique du Sud a atteint sa limite en ce qui concerne l'aboutissement d'une juste solution, la révolution est devenue pour ces peuples une solution inévitable.

134. Lors de la cinquième Conférence au sommet des pays non alignés, tenue à Colombo en août 1976, il a été montré clairement que l'on se rendait de plus en plus nettement compte du danger grave que présentait l'ampleur de la coopération entre les deux régimes et qu'il y avait lieu d'adopter des mesures correctives et effectives urgentes. Cela a été exprimé dans la résolution politique n°1¹ adoptée par la Conférence, à laquelle ont participé 86 États membres du mouvement non aligné. Cette résolution concernant l'Afrique du Sud

"Déploie profondément la collaboration politique, économique, militaire et autre qu'un certain nombre de puissances occidentales, ainsi que quelques autres États, en particulier Israël, continuent d'apporter au régime sud-africain".

135. Il y a quelques jours seulement, la première Conférence afro-arabe au sommet, qui s'est tenue au Caire du 7 au 9 mars 1977, a dit dans sa déclaration politique :

"Les chefs d'Etat et de gouvernement africains et arabes condamnent les agressions militaires constantes ainsi que les manoeuvres politique et économiques de la part des impérialistes à travers les régimes racistes d'Afrique du Sud et de Rhodésie et leurs alliés visant la souveraineté des États de l'Angola, du Botswana, du Lesotho, du Mozambique et de la Zambie dans le but d'ébranler la stabilité politique des gouvernements de ces pays et de saboter leurs efforts de développement économique. La Conférence considère que ces agressions sont dirigées contre le monde africain, et arabe et constituent une menace contre la paix mondiale. La Conférence condamne également les agissements similaires perpétrés par Israël contre l'Égypte, la Jordanie, le Liban et la Syrie et le peuple de Palestine." [S/12298, annexe, par. 7]

¹ Voir A/31/197, annexe IV.

136. L'Égypte est l'un des pays qui, à maintes reprises, a attiré l'attention sur le danger que présente le maintien de conditions injustes en Afrique du Sud, et nous n'avons jamais manqué l'occasion de souligner la grave situation que l'on provoque en permettant le maintien de telles conditions. Nous avons par conséquent fourni toute l'aide et l'assistance possibles aux représentants de ce peuple frère et à leur mouvement national de libération. Dans tous les forums internationaux, nous avons souligné la nécessité d'adopter rapidement des mesures efficaces pour permettre à ce peuple de recouvrer ses pleins droits inaliénables. Tels ont été la position et l'objectif de l'Égypte à la première Conférence afro-arabe au sommet.

137. La Déclaration politique de cette Conférence contient, parmi d'autres engagements, ce qui suit :

“La Conférence afro-arabe au sommet décide de poursuivre sans relâche des efforts accrus au sein de l'Organisation de l'unité africaine, de la Ligue des Etats arabes, de l'Organisation des Nations Unies et de toutes autres instances internationales pour rechercher les voies et moyens les plus efficaces afin d'accentuer l'isolement politique et économique d'Israël, de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie à l'échelle internationale tant que les régimes de ces pays s'obstinent à poursuivre des politiques racistes, expansionnistes et d'agression. A cet effet, la Conférence affirme la nécessité de continuer à imposer un boycottage total, politique, diplomatique, culturel, sportif et économique, et notamment un embargo pétrolier contre ces régimes.” [Ibid., par. 8.]

138. Compte tenu de son expérience nationale, l'Égypte estime qu'il est urgent d'adopter toutes les mesures internationales nécessaires, y compris l'application des dispositions du Chapitre VII de la Charte, afin que les régimes racistes reprennent leurs sens, abandonnent leur politique et s'efforcent de comprendre les événements avant que ceux-ci ne les dépassent.

139. Nous sommes convaincus que la violence et la répression de la part du régime raciste sud-africain ont grandement aggravé la situation en Afrique du Sud et mèneront certainement à un conflit violent et à une conflagration raciale qui auront des répercussions internationales graves.

140. Selon nous, le Conseil de sécurité a l'obligation légale d'assumer les obligations qui découlent de la Charte pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil devrait par conséquent condamner le régime raciste sud-africain pour son recours à la violence et à la répression massives contre la population noire, c'est-à-dire contre la grande majorité des habitants du pays. Le Conseil devrait déclarer que le régime raciste sud-africain a, de manière flagrante et persistante, violé les principes de la Charte et que les politiques et les actes du régime raciste ont en conséquence sérieusement affecté la paix et la sécurité dans la région, menaçant, s'ils se perpétuent, de constituer une grave menace à la paix et à la sécurité internationales.

141. Il est évident que le Conseil a l'obligation de faire cette nette déclaration. Mais il devrait aussi arrêter d'autres

mesures effectives en exigeant du régime raciste d'Afrique du Sud : premièrement, qu'il mette fin à la violence et à la répression contre la population noire et contre tous ceux qui s'opposent à l'*apartheid*; deuxièmement, qu'il relâche toutes les personnes emprisonnées en vertu de lois arbitraires et toutes celles qui sont détenues pour leur opposition à l'*apartheid*; troisièmement, qu'il cesse d'user de violence aveugle contre les démonstrateurs pacifiques qui manifestent contre l'*apartheid* et qu'il cesse de recourir au meurtre et à la torture des prisonniers politiques; quatrièmement, qu'il abolisse toutes les mesures d'*apartheid* et de discrimination raciale; cinquièmement, qu'il abolisse la politique de bantoustanisation, qu'il abandonne la politique d'*apartheid* et qu'il instaure le gouvernement de la majorité sur une base de justice et d'égalité.

142. En outre, le Conseil doit trouver des moyens efficaces pour garantir la mise en oeuvre par le régime sud-africain des dispositions de ses résolutions 387 (1976) et 393 (1976) ainsi que de ses résolutions concernant la Rhodésie du Sud.

143. Le Conseil devrait demander à tous les Etats de prendre les mesures appropriées pour garantir la mise en oeuvre de ces résolutions. C'est ainsi qu'il devrait demander à tous les Etats de mettre fin immédiatement à l'envoi en Afrique du Sud d'armes, de munitions et d'équipement militaire de tous types, ainsi que de renoncer à toute coopération avec le régime sud-africain dans le domaine nucléaire. Tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont l'obligation d'appliquer pleinement les dispositions du paragraphe 4 de la résolution 282 (1970), adoptée le 23 juillet 1970 par le Conseil, visant à consolider l'embargo sur les armements.

144. Le Conseil doit souligner combien il est important de cesser d'investir en Afrique du Sud, combien il est important aussi de prendre toutes autres mesures propres à décourager la coopération économique avec le régime raciste. C'est ainsi que le Conseil devrait demander à tous les gouvernements et à toutes les institutions spécialisées des Nations Unies de s'abstenir d'accorder au régime raciste sud-africain ou aux sociétés immatriculées en Afrique du Sud tout genre d'investissements ou de prêts.

145. Pour que ces mesures soient pleinement efficaces, il faut que le Conseil invite le régime sud-africain à faire ce qui est nécessaire pour s'acquitter des obligations qui sont les siennes en vertu de la Charte et des résolutions pertinentes du Conseil, en lui demandant de faire rapport dans un délai déterminé sur les décisions qu'il aura prises à cette fin. Si ce régime refuse de mettre en oeuvre lesdites résolutions, le Conseil devra immédiatement envisager l'application de toutes les dispositions appropriées de la Charte, y compris celle des Articles 5 et 6 et du Chapitre VII.

146. S'il veut être le reflet de la conscience de la communauté mondiale, le Conseil doit exprimer son appui et sa solidarité à tous ceux qui luttent pour l'élimination de l'*apartheid* et de la discrimination raciale ainsi qu'à toutes les victimes de la violence et de la répression exercées par le régime raciste d'Afrique du Sud.

147. Pour sa part, l'Égypte a clairement fait connaître sa position dans la déclaration faite par M. Ismail Fahmy, premier ministre adjoint et ministre des affaires étrangères d'Égypte, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Dans cette déclaration, il a dit entre autres :

“La République arabe d'Égypte condamne énergiquement les crimes perpétrés par le régime colonialiste raciste de Vorster contre les peuples africains frères au sud de notre continent avec les massacres sanglants qu'il organise pour maintenir sa domination et imposer la discrimination raciale. Nous, en Égypte, nous entendons réaffirmer nos engagements à l'égard de nos frères qui luttent contre le régime raciste et colonialiste; nous promettons de leur accorder toute l'assistance morale et matérielle en notre pouvoir et nous tenons à saluer les martyrs ainsi que tous ceux qui luttent pour la liberté et contre le colonialisme et le racisme sous toutes leurs formes.”

La déclaration qu'a faite le président Sadat au Caire le 7 mars 1977, lors de la première Conférence afro-arabe au sommet, est venue à l'appui de cette promesse.

148. Aujourd'hui, nous voulons exprimer notre conviction profonde que le problème qui se pose à notre organisation se résume à un choix entre l'action et l'inaction, entre la répugnance à adopter certaines méthodes résolues mais efficaces et la nécessité de répondre sans hésiter aux défis de Vorster. Ce n'est qu'en adoptant une attitude logique, y compris la prise de mesures spécifiques, que l'on peut espérer voir triompher la justice et l'égalité. A notre sens, la responsabilité du Conseil de sécurité est claire : il doit sans attendre mettre au point les mesures proposées dans le cadre de ce débat afin d'en assurer le respect et la mise en oeuvre par l'ensemble de la communauté internationale.

149. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Le dernier orateur pour cet après-midi est M. Leballo, auquel le Conseil a décidé d'adresser une invitation en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

150. M. **LEBALLO** (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier et de remercier les membres du Conseil de me donner aujourd'hui l'occasion de faire une déclaration au moment où commence cet important débat sur la situation en Azanie.

151. Pour nous, qui appartenons au mouvement de libération nationale d'Azanie, il est très significatif que ce débat commence à une date qui revêt une signification toute particulière dans notre calendrier de lutte pour la liberté et l'indépendance : le 21 mars, dix-septième anniversaire de l'historique campagne d'action positive et des massacres de 1960 à Sharpeville et Langa.

152. Le Conseil se rappellera que les événements aux conséquences considérables qui ont suivi la campagne ont propulsé notre lutte sur un plan encore plus élevé et ont rempli notre population d'espoirs nouveaux. Ce n'est qu'en recourant à la violence aveugle que le régime d'*apartheid*

sud-africain a réussi à contenir la situation et à freiner la naissance d'un Etat démocratique.

153. Trois ans plus tard, un écrivain azanien fameux, Lewis Nkosi, constatait que Mangaliso Sobukwe, dirigeant national du peuple azanien et président du Pan Africanist Congress d'Azanie, ayant personnellement lancé la campagne d'action positive, avait “aidé à orchestrer une crise qui a semé la panique au sein du Gouvernement sud-africain et a presque engendré le genre d'anarchie politique qui bien souvent rend possible du jour au lendemain un transfert de pouvoir”.

154. Aujourd'hui, nous nous rappelons avec tristesse ceux qui sont tombés à Sharpeville, à Langa, à Vanderbijl Park, à Nyanga et dans d'autres localités africaines, de même que ceux qui ont été récemment massacrés après le soulèvement national qui a eu lieu à Soweto le 16 juin, et nos souvenirs sont rendus plus pénibles encore par l'assassinat d'un autre héros de l'Afrique révolutionnaire, le président Marien Nguoubi de la République populaire du Congo.

155. Monsieur le Président, vous qui avez été aux côtés d'un dirigeant noir dynamique qui est toujours présent dans nos mémoires, Martin Luther King, vous qui avez travaillé étroitement avec lui, vous pouvez ressentir plus encore la perte subie par l'Afrique après le vil assassinat d'un dirigeant estimé. Nous adressons nos condoléances les plus profondes au peuple frère du Congo et à la famille du président Nguoubi.

156. Vous le savez, Monsieur le Président, votre nomination à la tête de la délégation de votre pays à cette auguste organisation a créé une grande euphorie. Par conséquent, le fait que vous présidiez à la présente discussion est très important, compte tenu en particulier qu'elle a lieu peu après votre accession à cette responsabilité. Si nous n'avons pas partagé cette euphorie, cela n'a rien à voir avec votre personne. Bien au contraire, tout comme vous-même, nous ne sommes que trop conscients des obstacles nombreux et difficiles qu'il nous faudra surmonter avant que les puissances se rangent du côté de l'immense majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies dans la mise en oeuvre de résolutions qui vont à l'encontre des intérêts en place d'une minorité puissante dans cette organisation mondiale.

157. Ce débat est une suite de la résolution 392 (1976) du 19 juin 1976, qui condamnait à l'unanimité le régime d'*apartheid* d'Afrique du Sud pour le massacre d'écoliers et autres patriotes azaniens à Soweto le 16 juin. Il avait été alors décidé que le Conseil de sécurité resterait saisi de la question.

158. Comme nous le savons, la situation, c'est-à-dire le sang aveuglément versé par la police sud-africaine, s'est infiniment détériorée. L'atmosphère en Azanie a les relents des martyrs tombés. Des hommes, des femmes et des enfants, dont certains n'avaient pas plus de 4 ans, ont été fauchés sans pitié dans toute l'Afrique du Sud : dans de grandes villes comme Johannesburg, Le Cap, Pretoria, Port Elizabeth, Pietermaritzburg, Bloemfontein et Durban; dans de petits villages comme Ngoye, Turfloop, Thaba Nchu, et Qwaqwa; dans de petites villes de bantoustans comme Umtata et Mafeking.

159. Ces atrocités sont la réponse méprisante habituelle de l'Afrique du Sud de l'*apartheid* aux exhortations de la communauté mondiale, telle la résolution 392 (1976). Pourtant, à la veille même de ce débat, les principaux parmi ceux qui façonnent l'opinion dans cette ville qui est le Siège de l'Organisation des Nations Unies se plaignaient que les appels modérés en faveur du gouvernement de la majorité africaine en Azanie ne servaient qu'à endurcir les Blancs en Afrique du Sud.

160. Comme toujours, ce qui compte dans ces éléments ce sont les sensibilités égoïstes de l'opresseur et non les injustices grossières que subissent les opprimés dans notre pays. Cette façon hypocrite de pontifier n'est autre chose qu'un écran de fumée bien élaboré destiné à camoufler les raisons véritables qu'ont certains de préserver le *statu quo* en Azanie : les revenus lucratifs tirés de l'oppression et de l'exploitation de la majorité autochtone et de nos richesses naturelles.

161. Dix-sept ans après le premier examen de la question de l'*apartheid* colonialiste, et ayant ensuite reconnu que ce système abject constitue un danger pour la paix, le Conseil de sécurité ne peut se permettre de rester piégé dans une paralysie récurrente, une situation en face de laquelle la majorité de ses membres reconnaît que l'Organisation des Nations Unies doit agir pour appuyer les opprimés en Azanie tandis qu'une minorité disproportionnellement puissante sabote délibérément cet appui.

162. Que les partisans traditionnels de l'Afrique du Sud de l'*apartheid* le reconnaissent ou non, les Blancs de ce pays doivent affronter la vague puissante de la colère des Noirs et ont le dos à la mer. Ceux qui temporisent devront supporter toutes les conséquences de l'inévitable catastrophe qui attend les Blancs en Afrique du Sud.

163. Pour de nombreux Blancs qui voient les choses comme elles sont, les dangers à venir se sont cristallisés. Bien que coupés des centres de rébellion par une police paramilitaire, ils ont suffisamment perçu cette colère des Noirs dans les journaux, de même que lorsque les militants noirs ont brisé les encerclements de Soweto, de Guguletu ou d'Athlone, portant le combat dans le bas de Johannesburg et du Cap après juin de l'année dernière. Le courage et la détermination de fer de notre jeunesse, alors qu'avec des pierres et des bâtons elle affrontait une police paramilitaire équipée jusqu'aux dents d'armes modernes, ont fait naître chez les Blancs la plus grande frayeur.

164. Pour nous, qui appartenons au mouvement de libération, cela signifie seulement que la victoire sans précédent du parti blanc modérément anti-*apartheid* – le Progressive Reform Party – lors des élections municipales de Johannesburg doit être considérée dans le contexte d'une panique parmi ces Blancs. C'est ainsi également qu'il faut juger les complots désespérés visant à renverser Vorster, ourdis par certains chefs de ses propres forces de sécurité. Ces initiatives timides pour s'éloigner de l'*apartheid*, bien qu'insignifiantes vis-à-vis des exigences sans compromis quant à une autodétermination totale pour tout le peuple d'Azanie, sont vouées à l'échec car Vorster peut toujours faire ressortir à la minorité blanche qui l'appuie que les

principales puissances occidentales, par leurs actes aux Nations Unies, appuient le *statu quo* en Afrique du Sud.

165. Dans la suite de cette lutte, il ne faut pas s'attendre à ce que les combattants de la liberté azaniens n'utilisent que des pierres, des bâtons et autres armes primitives. Les courageux jeunes gens et jeunes femmes qui ont fait trembler l'Afrique du Sud sur ses fondations après le 16 juin sont résolus à s'équiper pour la guérilla et sont prêts à mener une guerre populaire avec des armes modernes. L'histoire regorge de preuves montrant que les peuples qui mènent une guerre révolutionnaire finissent par l'emporter sur l'ennemi, aussi puissant soit-il. En Azanie, pour puiser notre inspiration, nous n'avons qu'à regarder de l'autre côté de la frontière, en République populaire du Mozambique, et nous rappeler les victoires analogues contre le colonialisme portugais, les victoires récentes de nos frères et sœurs d'Angola, où l'armée de l'Afrique du Sud de l'*apartheid* a été humiliée, et de Guinée-Bissau. En fait, qui peut oublier le triomphe des peuples héroïques du Cambodge, du Laos et du Viet Nam sur les agresseurs américains ?

166. Au cours d'une entrevue récente avec un journaliste noir américain, lauréat du prix Pulitzer, notre dirigeant respecté, Mangaliso Sobukwe, exprimait en ces termes la situation qui existe en Azanie :

"A Sharpeville, nous avons surmonté la peur des conséquences d'une désobéissance à la loi... Il devint respectable d'aller en prison et de devenir ce que Kwame Nkrumah a appelé "un diplômé de la prison". Nous avons arraché à l'homme blanc cette arme qu'il utilisait contre nous.

"L'homme blanc, à Soweto, a dû se replier sur sa dernière arme, le fusil... Soweto a été la leçon qui a permis de surmonter la peur du fusil. Et maintenant qu'il fait appel au fusil et que nous pouvons nous aussi prendre le fusil, l'affrontement est inévitable."

167. D'aucuns excellent dans l'activité louche qui consiste à décrire les mouvements de libération africains comme les simples pions d'autres puissances. Ce non-sens grossier est une insulte manifeste à la dignité des hommes, des femmes et des enfants qui se sont dressés pour voir restaurer leurs droits naturels dans leur propre patrie. Je parle ainsi parce que c'est trop souvent l'argument fallacieux avancé par ceux qui façonnent l'opinion des autres dont je parlais précédemment pour rendre rationnel l'appui donné aux régimes minoritaires blancs en Afrique australe.

168. Les forces principales qui sont le fer de lance de la lutte en Azanie, ceux qui ont laissé leur empreinte à Sharpeville et à Soweto et qui sont résolus à gagner par leurs propres moyens la guerre contre l'*apartheid*, le colonialisme et l'impérialisme, ne doivent allégeance qu'aux masses qui luttent et à notre patrie. Notre objectif, c'est une Azanie démocratique et non raciste. Nous avons opté pour la création d'une société égalitaire car toute nation sur cette terre a le droit inaliénable de choisir la voie qu'elle entend suivre. Pour cela, nous n'avons pas à nous excuser, pas plus que nous n'avons à nous excuser d'avoir choisi la noble politique du non-alignement dans nos relations avec

le reste du monde. Nous n'avons pas tant lutté pour finir simplement par tomber dans la sphère d'influence d'une quelconque puissance étrangère.

169. Permettez-moi maintenant de passer à la question de savoir ce que devrait, à nos yeux, viser le débat du Conseil. Quatre projets de résolution, tous raisonnables, sont en cours de préparation. Etant donné que l'*apartheid* sud-africain est indéniablement voué à la violation des principes sacrés de la Charte des Nations Unies et de ceux qui sont inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous espérons bien qu'en cette occasion nous ne recevrons pas des votes négatifs des dirigeants des pays occidentaux. De plus, comme les martyrs de notre lutte de libération nationale, nos dirigeants emprisonnés et les combattants de la liberté en Azanie sont tous les véritables champions des principes défendus par les Nations Unies, tout vote négatif des puissances occidentales prouverait simplement que les sermons prononcés par l'Occident en faveur du respect des droits de l'homme ne s'appliquent pas partout et, par conséquent, sont hypocrites.

170. Les peuples du monde ont leur attention fixée sur ce débat, et il faut démontrer ici par des mesures pratiques que le régime néo-fasciste de Pretoria vit dans un total isolement. Après tout, il y a moins de deux semaines, l'opposition blanche elle-même, au Parlement, a dénoncé le

régime de Vorster comme un régime nazi, à l'occasion de l'introduction d'une loi draconienne de plus : une loi sur la censure de la presse. Les disciples d'Hitler à Pretoria représentent un affront inadmissible pour le reste de l'humanité.

171. Les quatre projets de résolution en préparation et qui doivent être soumis au Conseil ne seront qu'un modeste pas dans la bonne direction. S'ils ne sont pas adoptés tels quels, l'Afrique du Sud de l'*apartheid* sera encouragée dans son oppression sanglante de la majorité africaine, ainsi que dans la guerre qu'elle mène contre les Nations Unies dans le Territoire sous tutelle de Namibie, et le régime minoritaire blanc du Zimbabwe s'en trouvera lui aussi consolidé.

172. Un embargo obligatoire sur la vente d'armes aux tueurs congénitaux d'enfants de Pretoria ne sera, après tout, qu'une manière pacifique de combattre l'*apartheid* colonialiste. Ceux qui préconisent les méthodes pacifiques sont ainsi au pied du mur. S'ils veulent nous convaincre de leur sincérité, ils doivent appuyer l'embargo obligatoire sur les armes à destination de l'Afrique du Sud, ainsi que les autres mesures pacifiques de sanctions économiques envisagées et l'interdiction d'investissements en Afrique du Sud, et condamner résolument le régime d'*apartheid*.

La séance est levée à 19 h 10.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
